

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **101 (1965)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M O N T R E U X

15 J A N V I E R 1 9 6 5

C I^e A N N É E

N^o 2

Dieu Humanité Patrie

396

EDUCATEUR

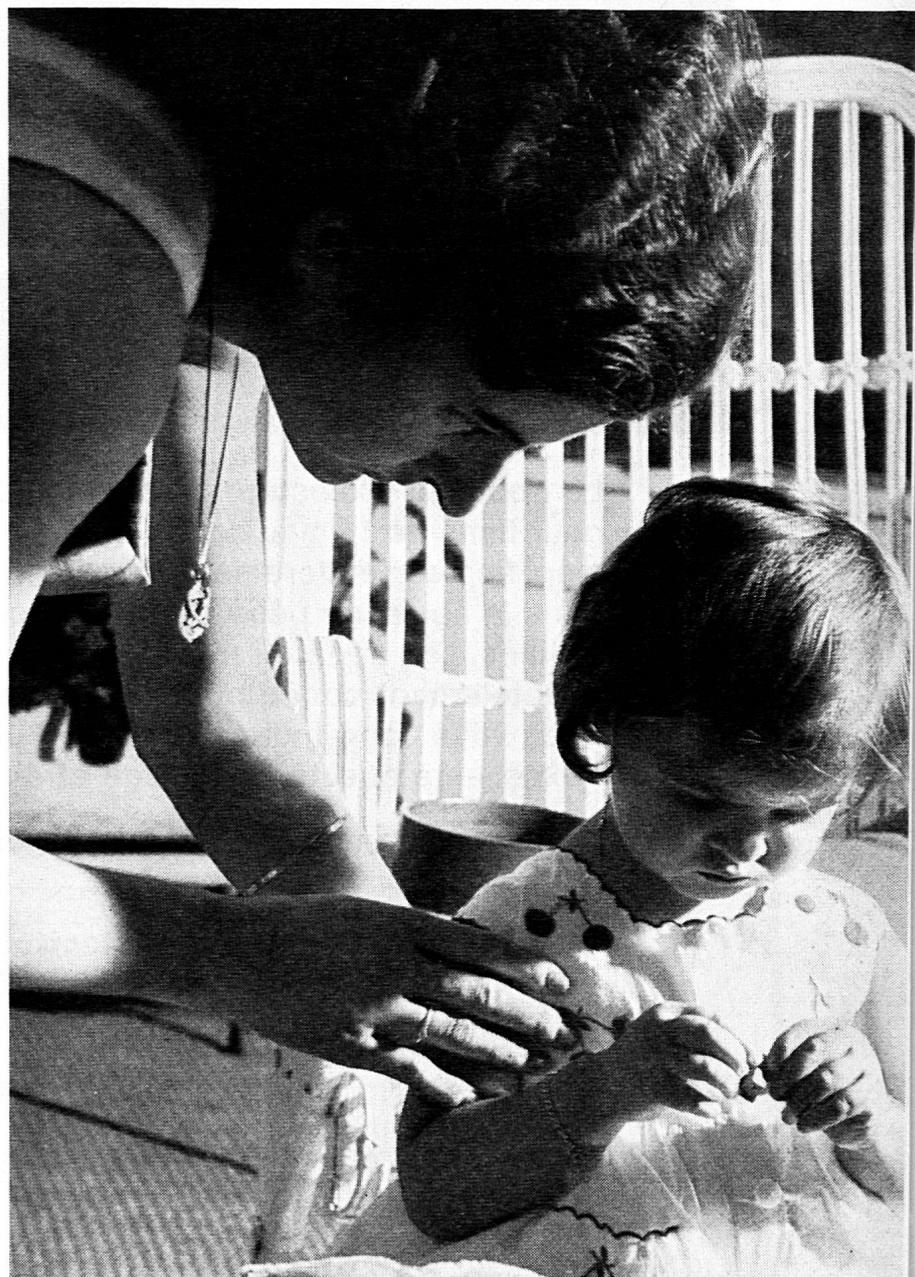
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp.: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379

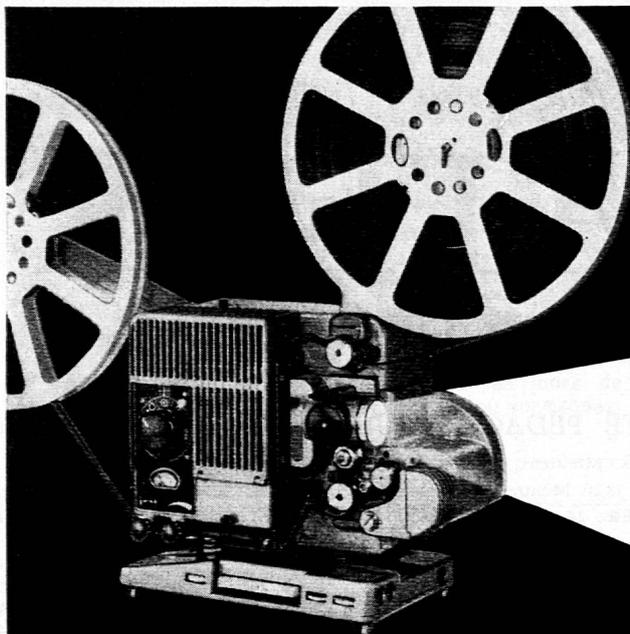
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



*La vocation, c'est le
bonheur d'avoir
pour métier sa passion*

Stendhal

Photo Oscar Brunner.




SIEMENS

13
**Kilogrammes
seulement!**

- Manipulation aisée
- Introduction du film simplifiée
- Aucun entretien
- Fenêtre de projection interchangeable
- Amplificateur transistorisé logé dans le socle, pour reproduction du son optique et magnétique
- Poids réduit — Fonctionnement plus doux — Luminosité accrue
- Raccordement direct à une prise lumière 110-240 V
- Mallette de transport avec haut-parleur incorporé
- Prix modéré

Le **nouveau** projecteur Siemens «2000», pour films de 16 mm, doté d'un amplificateur entièrement transistorisé logé dans le socle, ne pèse réellement que 13 kilos. Cet appareil très maniable a été **spécialement conçu pour les écoles**. Vous vous convaincrez facilement de l'excellente qualité de l'image et du son.



Demandez conseil à votre fournisseur!

Siemens S.A. des Produits Electrotechniques
Löwenstrasse 35, Téléphone 051/25 36 00
8021 Zurich

Chemin de Mornex 1, Téléphone 021/22 06 75
1002 Lausanne

Au-delà des vœux platoniques

La veille de Noël, le président de la CIPER¹ recevait du Département neuchâtelois de l'Instruction publique une lettre l'invitant à associer sa commission à l'élaboration d'un nouveau manuel cantonal de vocabulaire. Dans le plan de travail annexé figurait en bonne place l'instruction suivante :

« ... Prendre contact avec la Commission intercantonale pour une Ecole romande afin de voir de quelle façon l'édition d'un ouvrage intercantonal pourrait se réaliser. »

Et la lettre ajoutait :

« Nous pensons qu'ainsi il y aurait peut-être possibilité d'influencer soit notre équipe rédactionnelle, soit les auteurs de manuels semblables à créer dans d'autres cantons, afin de faire un pas de plus dans la direction d'une harmonisation de nos moyens d'enseignement et de nos programmes. »

Quelle nouvelle sympathique en ce tournant d'année ! Au moment où s'échangeaient des wagons postaux de vœux sans lendemain, rien ne pouvait aiguillonner davantage notre vaillante CIPER qu'un indice aussi concret d'intérêt. Merci, Neuchâtel, d'entretenir ainsi la flamme des successeurs de la Commission du rapport de Bienne.

Merci pour ce témoignage de respect envers un groupe d'hommes et de femmes qui depuis deux ans, au rythme d'un samedi mensuel, sacrifient peine et temps à une cause hier encore utopique.

Merci de prendre au sérieux leur effort désintéressé, leur persévérance à rapprocher en faisceau cohérent des positions initiales souvent bien éloignées.

La CIPER n'a point encore publié de travaux. Sa première mission — dresser l'inventaire comparé des programmes cantonaux — s'est révélée bien plus ardue et fastidieuse qu'il ne semblait d'abord. Les critères objectifs de comparaison furent compliqués à définir, la simple nomenclature des notions posa souvent des énigmes. Cette œuvre est pourtant achevée en ce qui concerne les branches essentielles, et si l'on peut douter de la valeur intrinsèque de cet impressionnant panorama des disparités romandes, la mise en regard des patrimoines scolaires cantonaux a fourni d'innombrables occasions de contacts et d'échanges. Echanges horizontaux entre instituteurs des six cantons, verticaux entre maîtres primaires, inspecteurs, professeurs de collèges et de gymnases. N'est-il pas significatif qu'un groupe particulièrement actif, celui du calcul, soit entraîné par une équipe comprenant une institutrice genevoise, un inspecteur fribourgeois et un maître secondaire lausannois ?

Les amitiés ainsi nouées, l'instrument rodé, l'attelage est à disposition de qui voudra prendre les rênes. Rênes officielles s'entend, car nos associations privées, avec la meilleure volonté du monde, ne peuvent que tourner en rond dans l'étroit enclos de leur inofficialité. Qu'un gouvernement plus résolu qu'un autre entrouvre le portail et la CIPER prendra la route, la longue et sinueuse route de l'harmonisation scolaire romande.

Voilà pourquoi nous saluons avec une satisfaction particulière le geste neuchâtelois. Il va exactement dans la ligne tracée par le Congrès de Bienne qui souhaitait entre autres, on s'en souvient : un « directoire » intercantonal étudiant, puis proposant aux gouvernements des mesures d'harmonisation partielles, réalisables dans un avenir rapproché. (Vers une Ecole romande, p. 148).

Car l'Ecole romande, le répétera-t-on jamais assez, est plus un esprit qu'un programme. Un esprit liant par-dessus les frontières des enseignants, des fonctionnaires, des magistrats unis par un commun désir d'éclairer mutuellement leur lanterne face à de difficiles échéances.

Qu'un haut magistrat l'ait compris, qu'il ait donné des ordres en conséquence, et que le manuel qui naîtra de cela soit consacré par une équipe imbue de l'esprit romand, en voilà assez pour aborder avec un nouveau courage l'année qui commence.

J. P. Rochat

P.-S. — A cette bonne nouvelle s'ajoutent deux plaisirs. Le premier est de voir le délégué de la CIPER à la Commission du manuel neuchâtelois désigné en la personne de notre ami Adrien Perrot, ex-président SPR et âme du Congrès de Bienne.

Le second, qui mériterait mieux que cette brève mention si le délai rédactionnel était moins court, est de lire en conclusion du tout récent rapport de la commission chargée d'étudier la structure future de l'école vaudoise ces lignes d'une saveur toute spéciale pour nous :

« La commission estime particulièrement important de garder à l'esprit, dans tout ce qui sera décidé, la nécessité d'une harmonisation scolaire entre cantons romands. »

Nous y reviendrons.

¹ Rappelons que la CIPER, ou Commission Intercantonale Pour une Ecole Romande, a été constituée au printemps 1963 à la suite des décisions du Congrès de Bienne. Elle groupe des représentants de toutes les associations d'enseignants primaires et secondaires des six cantons romands.

partie corporative

comité central

Merci, Madame Dormond !

Pendant plus de vingt ans, Mme Dormond a assuré à l'Imprimerie Corbaz la tenue du fichier et l'expédition de l'« Educateur » avec une conscience et une minutie que le Comité SPR a tenu à souligner, au moment où cette fidèle collaboratrice quitte ses fonctions.

Au cours d'une entrevue avec MM. Savary et Jordan, responsables de l'impression de l'« Educateur », Armand Veillon, président SPR, leur a exprimé notre gratitude.

Enfin nous avons appris avec plaisir que le produit de la publicité a dépassé, en 1964, les prévisions les plus optimistes.

A. P.

Les voyages forment la jeunesse

Le Schweizerischer Lehrerverein offre à ses membres, à leur famille, à leurs amis — et les membres de la SPR en sont — un programme fort alléchant de voyages à plus au moins long cours.

Le « Bulletin » du 4 décembre dernier (p. 722) a déjà énuméré les 9 voyages de printemps : les Lieux Saints, la Sardaigne, l'Egypte, Berlin, la Grèce, Rome, la Provence, le Portugal, la Sicile.

Pour l'été, 10 projets sont prêts :

Croisière en Grèce et Turquie, avec escales et excursions, notamment à Athènes, à Istanbul, à Smyrne. Du 14 au 27 juillet en 2e classe (excursions comprises) 1175 fr. (en classe touriste, réduction de 180 fr.).

Irlande, en avion Zurich-Dublin-Zurich — en autobus dans l'île, en dehors des voies trop fréquentées — du 12 au 29 juillet, 1485 francs.

Allemagne (Westphalie, Allemagne septentrionale, lande de Lünebourg, Harz). Lieux historiques, bijoux de la Hanse, églises remarquables romanes et gothiques, paysages et villes inspireurs d'artistes, présentent un intérêt de premier ordre ; visites dans la nature et visi-

tes d'usine ; en train de Suisse à Göttingen, puis circuit en car ; du 19 juillet au 6 août : 855 francs.

Islande, en avion Zurich-Reykjavik-Zurich — Voyage pour amateurs de vie naturelle au milieu de paysages magnifiques. Coucher sous tentes avec matelas pneumatiques, routes qui sont plutôt des pistes — du 16 juillet au 3 août ; prix : 1895 francs.

Châteaux de la Loire. De Paris, autobus spécial pour Chartres et Tours (7 nuits à Tours) puis Angers (4 nuits). Vol jusqu'à Nantes, enfin 2 jours à Paris. Du 11 au 26 juillet : 865 francs.

Danemark. Suisse-Schleswig (train) puis autobus pour Tonder - Esbjerg - Fanø - Aalborg-Skagen (à la pointe nord du Jutland) - Aarhus - en bateau à Copenhague (5 jours), puis en autobus à travers le Seeland, l'île de Moen - enfin en bateau vers Bornholm (séjour de 3 jours) et vers Travemünde - retour en train de Lübeck en Suisse. Du 12 juillet au 4 août : 1090 francs.

Croisière en Israël, 27 jours : de Venise à Haïfa via Athènes et retour à Marseille via Naples ; 18 jours en Israël. Du 16 juillet au 11 août : 1530 francs.

Pays-Bas, visite complète des Pays-Bas, aussi bien pour les artistes que pour les économistes. Retour en bateau de Rotterdam à Bâle. Du 18 juillet au 4 août : 1170 francs.

Autriche, en train de Suisse à Salzbourg et retour ; en autobus vers Lambrach, Kremsmünster, Melk, en bateau vers Vienne (6 nuits), puis Heiligkreutz - Mayerling - Eisenstadt - Neusiedlersee - Semmering - Bruck (3 nuits) avec excursions - Salzkammergrat et Salzbourg. Du 13 au 30 juillet : 785 francs.

Norvège et Laponie. Norvège du 10 au 30 juillet : 1360 francs. Pour la Laponie, plusieurs variantes du 19/21 juillet au 10 août : de 1455 à 1650 francs.

Les renseignements, l'envoi de programmes détaillés peuvent être obtenus auprès du secrétariat du SLV, Beckenhofstrasse 31, Postfach, Zurich (tél. (051) 28 08 95) ou auprès de M. Hans Kägi, Wasserstrasse 85, Zurich (tél. (051) 47 20 85).

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Avant le Congrès

Vacances au Comité central

Rappel urgent aux 20 sections :

Présentez vos candidats : le Congrès approche !

« Le Vatican et l'Allemagne de Hitler »

« Le Vicaire », fameuse pièce de l'Allemand Rolf Hochhuth, souleva immédiatement un intérêt autant qu'une opposition passionnés. Des catholiques s'indignèrent que l'on osât représenter sur scène la personne sacrée du souverain pontife, et que l'on se permit, à

l'égard d'un des papes les plus prestigieux de l'Eglise romaine, des attaques dont le caractère de perfidie, affirmaient-ils, n'était pas douteux.

Sans vouloir — et sans pouvoir ! — infirmer ou confirmer la thèse de l'écrivain allemand, il faut bien remarquer que « Le Vicaire », et c'est là son mérite essentiel, posait publiquement, et avec tout le fracas que lui conféraient la publicité des partisans de Hochhuth et celle de ses adversaires — parmi lesquels beaucoup n'avaient ni vu, ou même lu, paraît-il, la pièce — un certain nombre de questions relatives au silence du pape Pie XII devant l'extermination des Juifs.

Ces questions, on se les posait en fait depuis 1945, c'est-à-dire depuis le moment où l'on avait appris toute

la vérité — atroce — sur les « camps d'extermination » nazis. Quelques esprits imprudents et trop pressés essayèrent de donner à ces questions autant de réponses satisfaisantes, sans cependant qu'ils pussent prétendre avoir atteint toujours à un haut degré d'objectivité, certains volant au secours du « pape outragé », selon l'expression abusive de l'écrivain belge Alexis Curvers, d'autres s'efforçant de dresser un réquisitoire qui, à travers le pape, visait l'Eglise catholique tout entière.

Le mérite de Saul Friedlander est précisément d'avoir, en dehors de tout climat passionnel, tenté, dans son ouvrage « Pie XII et le IIIe Reich » (Ed. du Seuil), d'éclairer, comme il le dit lui-même, l'attitude de ce pape envers le IIIe Reich, par le moyen classique, pour ne pas dire unique, du recours aux documents. Or, le jeune historien de l'Université de Genève ne cache pas qu'il ne saurait tirer des conclusions définitives, uniquement à partir de documents diplomatiques allemands (surtout), américains et anglais, voire de documents des archives sionistes et du Congrès mondial juif, bien que considérables, quantitativement et qualitativement. Il lui manque en effet les documents du Vatican, auxquels il n'a pas eu accès. Placé devant des documents insuffisants, il n'a pas craint cependant, avec une prudence et une honnêteté admirables, de prendre position quand il jugeait nécessaire. Voici, à titre d'exemple, deux de ses hypothèses qu'il appelle d'ailleurs « des éléments de connaissance » :

« Le pape semble avoir eu pour l'Allemagne une prédilection que ne paraît pas avoir atténué la nature du régime nazi, et qui ne s'est pas démentie jusqu'en 1944... »

« Pie XII craignait une bolchévisation de l'Europe plus que tout autre chose ».

Ces prises de position, est-il besoin de le dire, ne sont que des éléments de réponse ; elles ne condamnent pas plus qu'elles n'approuvent la politique du chef de l'Eglise romaine, Saul Friedlander étant un historien, et non un philosophe ou un professeur de morale !

Emile Buxcel.

Un nouveau livre de lecture : Le cinéma

C'est en fin d'assemblée générale que M. Glardon, directeur de l'Office du cinéma de l'Eglise Nationale Vaudoise traitera ce sujet ; il l'illustrera à l'aide de 2 scènes du film « Europe 51 », de Roberto Rossellini. Je lui laisse la parole.

E. B.

Depuis les classiques du XVIIe siècle, la culture européenne vit sous la royauté (ou la tyrannie) du verbe. Le mise en œuvre, à la fin du XIXe et au début du XXe, de nouveaux moyens d'expression où de communication de la pensée : photographie, cinéma, radio, TV, a redonné au langage des mots la relativité qu'il avait avant le XVIIe, à l'époque où les statues, les peintures, les monuments étaient beaucoup plus que des curiosités touristiques, mais de véritables livres de philosophie, de morale ou de religion.

L'homme du XXe siècle ne peut plus s'en tenir à une seule forme de langage. Il doit apprendre à interpréter les sons (radio-TV) — les images (revues illustrées-photos, affiches) et les mots (livres et journaux). Le cinéma et la TV ont accompli la synthèse de tous les arts d'expression. Il apparaît donc de plus en plus nécessaire d'apprendre à lire et à écrire ce nouveau langage.

Il est encore trop tôt pour discuter dans quelles proportions l'étude du langage des mots devrait céder de la place à l'étude du langage audio-visuel. Mais il est temps d'admettre que le cinéma et la TV ne sont pas avant tout un loisir ou un divertissement (de qualités variables) mais d'abord un langage ; un langage qui s'apprend, un langage que l'homme contemporain parle de plus en plus à en juger par la prolifération des caméras familiales. L'écran n'est-il pas en passe de devenir un nouveau livre de lecture ?

P. Glardon.

Rapport d'activité du Comité central SPV pour l'année 64

La matière abondante à disposition pour la rédaction de ce rapport implique un choix. Le nôtre sera-t-il judicieux ? Nous nous en tiendrons, en général, aux faits essentiels qui ont retenu l'attention du Comité central en 1964.

CAISSE DE PENSION

Le rapport annuel de notre délégué me permet d'être bref. Il est important, cependant, de rappeler certains événements.

Des changements sont intervenus au Conseil d'administration de la Caisse de pension. Les deux délégués de la Fédération, MM. Post et Freymond, arrivant à l'échéance de leur mandat, ont été remplacés par MM. E. Kuttel, député, président de la Société des magistrats et fonctionnaires et A. RoCHAT, secrétaire central de la SPV.

Notre reconnaissance est acquise aux deux membres sortants pour l'intelligent travail qu'ils ont fourni au cours de leur mandat de 12 ans. Ils ont assumé une lourde responsabilité. Ils se sont mis constamment à la disposition des associations et ont fait œuvre utile, ce dont nous les remercions.

Nos vœux accompagnent leurs successeurs. Nous

sommes heureux de la nomination de notre secrétaire central. Un certain nombre de préoccupations sont propres aux enseignants, et il est nécessaire que ceux-ci soient représentés au Conseil d'administration.

Le rapport de notre délégué signale aussi le départ d'André Nicole qui, par ses rapports annuels, nous a tenu au courant des faits relatifs à la Caisse de pension. La SPV le remercie de la façon dont il a rempli son mandat et de l'intérêt qu'il a porté à toutes ces questions de retraite.

Bon courage à Yvan Lador qui devient notre délégué-rapporteur.

RÉFORME DE STRUCTURE DE L'ÉCOLE VAUDOISE

1964 aura été plutôt une année d'attente. En effet, le rapport de la Commission des 40, déposé à fin juin, vient de sortir de presse.

La SPV, quant à elle, n'est pas restée inactive. Le travail a été poursuivi dans les domaines suivants :

a) **Projet d'aménagement de la division pratique du second degré**

La commission, présidée par A. Guidoux, a terminé son étude en juin. Son rapport a été étudié, modifié,

puis adopté par la Commission de structure SPV dans ses séances des 10 juin et 1er juillet 1964.

Ce rapport fixe, dans ses grandes lignes, ce que devrait être l'école — dans la future structure — pour les enfants n'ayant été orientés ni vers la section pré-gymnasiale, ni vers la section générale. Ce projet offre aux élèves, selon leurs aptitudes, les 3 options : manuelle, commerciale, technique.

Il insiste, entre autres, sur la nécessité de pratiquer une pédagogie d'encouragement, de multiplier les classes spéciales à l'intention des élèves inadaptés au rythme scolaire normal, de créer des classes passerelles permettant, en tout temps et malgré les obstacles pratiques, le transfert d'une division à l'autre.

b) Division générale.

La Commission mixte a continué son étude en vue de la mise sur pied d'une division générale englobant les sections générales actuelles des collèges et les classes supérieures. Il s'est fait là un travail efficace dans une collaboration active entre maîtres secondaires et maîtres de classes supérieures.

En fin d'année, la dite commission s'est plus particulièrement attachée à l'étude d'un statut provisoire pour la formation des maîtres de classes supérieures, en attendant la nouvelle structure, projet qui puisse s'intégrer, le moment venu, dans un statut définitif de la formation des maîtres.

c) Programme des 4 premières années

Dès que la nouvelle école vaudoise prendra forme, le premier secteur touché sera celui des premières années. Conscient de ce fait, le CC a nommé une commission d'étude dont la tâche est de se pencher sur les programmes du début de la scolarité.

La SPR procédant à cette étude sur le plan romand, il paraissait superflu de faire parallèlement un travail qui aurait ignoré celui de la CIPER. C'est la raison pour laquelle la Commission SPV est plus particulièrement chargée de l'étude des programmes proposés par la SPR, de faire des remarques utiles, le cas échéant d'autres propositions. Cette commission a donc été composée de telle façon qu'une liaison étroite existe entre la SPR, le CC SPV et la Commission de structure SPV.

d) Cycle d'orientation

Comme le dit le rapport Freymond, c'est le point critique de toute l'organisation. Point délicat également, à propos duquel l'unanimité est loin d'être réalisée, la SPV défendant un CO généralisé : Nœud de toute la structure, car de lui dépendra la valeur du système.

Aussi le CC a-t-il jugé nécessaire de désigner un groupe de travail dont la mission est pour l'instant de réunir toute documentation propre à faciliter, en temps opportun, l'élaboration d'un projet.

Nous fondons de grands espoirs sur le travail de cette commission.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Parler de l'activité pédagogique, c'est avant tout penser aux cours de Crêt-Bérard. En effet, chaque automne, les collègues vaudois sont plus nombreux à venir entourer les moniteurs qui acceptent de préparer un programme de travail substantiel. Cette année, 140 collègues étaient présents, répartis en 5 groupes : histoire pour le degré moyen, histoire pour le degré supérieur et 3 groupes s'initiant ou se perfectionnant dans la méthode Cuisenaire. Ces trois journées nous permettent également de présenter des exposés documentaires

ou culturels intéressants. Nous remercions, non seulement les moniteurs, venus souvent des confins de la Romandie, mais également les participants qui, par leur présence, animent ces cours. Nous savons qu'ils y trouvent matière à enrichissement ou confirmation de leurs connaissances, ou même plus simplement, des amitiés de collègues qui partagent les mêmes joies et les mêmes soucis.

Nous évoquons ci-dessus le problème de l'enseignement du calcul par la méthode Cuisenaire ; relevons que les institutrices des deux premières années sont toujours plus nombreuses à s'y intéresser et que 100 d'entre elles participèrent aux trois cours de cet automne. Notre département a toujours suivi nos efforts et accordé son appui accompagné de recommandations à la prudence nécessaire avant la généralisation de méthodes nouvelles. L'an dernier, nous vous faisons part de l'entrevue qui nous avait permis d'exposer nos vues et de formuler des vœux. Deux de ces derniers ont pris place au rang des réalisations en 1964 ; pour l'un, il s'agit de la désignation de notre collègue lausannoise, monitrice de la première heure, Mlle Arlette Grin, au titre de monitrice-conseillère Cuisenaire. Son activité, à mi-temps, la conduira auprès de nos collègues en difficultés et lui permettra de suivre des groupes de travail dans les grands centres. Nous savons que cette mission lui tient particulièrement à cœur et nous lui souhaitons plein succès. D'autre part, une commission dite « de la méthode Cuisenaire » vient également d'être mise sur pied ; elle s'efforcera, tenant compte des expériences faites par Mlle Grin, de seconder nos responsables ou de leur rappeler les écueils qui guettent toute entreprise de longue haleine.

TRAITEMENTS

Une des requêtes de la SPV, l'égalisation des salaires masculins et féminins, a vu un début de réalisation au cours de 1964.

En effet, cette égalisation ayant été décidée en 2 temps, la première étape a déployé ses effets l'an dernier, chaque institutrice ayant touché, en principe, la moitié de la revalorisation.

Un deuxième lot de requêtes fait son chemin par le canal de la Fédération : all. pour enfants, all. de mén., assurance de l'allocation de ménage, indemnité après 25 ans de service. Voici les demandes précises présentées par la Fédération des sociétés de fonctionnaires.

Allocation pour enfants :

Fr. 40.— par mois jusqu'à 16 ans, puis 60.—.

Allocation de ménage :

Augmentation de cette allocation de Fr. 100.— par mois soit Fr. 2100.— par an (900.— actuellement + 1200.—). Il est demandé, en outre, que cette allocation soit assurée à la Caisse de pension.

Gratification pour ancienneté de service :

Fr. 1000.— après 25 ans de service au lieu de 500.— actuellement ; la différence entre l'ancien et le nouveau montant devrait être versée également aux fonctionnaires encore en activité qui ont plus de 25 ans de service, selon un système à déterminer.

Il est prévu que ces diverses requêtes seront soumises au Grand Conseil lors de sa session de printemps, avec demande d'effet rétroactif au début de janvier.

Donc, aucune décision n'a encore été prise par l'autorité ; et celle-ci, malheureusement, a tendance à examiner les requêtes selon le critère du « coût total de l'opération » plutôt que sous l'angle de la nécessité de la mesure à prendre.

Il est donc prématuré de faire état de ces montants dans vos budgets personnels respectifs pour 1965 !

LA SVMS et la SPV ont défendu le principe d'allocations pour enfants plus fortes. Nous nous sommes raliés finalement aux propositions de la Fédération, estimant que, s'il était possible d'obtenir davantage par l'allocation de ménage, il était vain de s'attacher à défendre un point de vue que nous sommes presque les seuls à soutenir et cela d'autant que l'on va, espérons-le, vers une assurance de l'allocation de ménage à la Caisse de pension.

D'aucuns ne seront pas entièrement satisfaits, nous le savons ; à eux de faire le calcul et de voir si nos propositions (Fr. 50-70) auraient mis plus à l'aise les familles nombreuses que le fait de porter l'accent sur une allocation de ménage substantielle.

Une autre requête de la SPV concerne l'étalement. Le CC est intervenu, au cours de l'automne, pour demander que le problème de l'amplitude soit traité parallèlement à celui de la classification des maîtres secondaires. Le DIP et le Conseil d'Etat, faisant droit à notre demande, ont fait inscrire cet objet à l'ordre du jour de la sous-commission paritaire qui étudie la classification.

Malgré la recommandation du Conseil d'Etat de traiter en priorité cet objet, la sous-commission — et nous nous permettons de nous en étonner — a décidé son renvoi et son examen lors de la classification de l'ensemble des fonctionnaires.

Est-ce à cause de la pénurie de plus en plus aiguë dans le Corps enseignant primaire ? A la sous-commission de répondre !

Au moment de la rédaction de ce rapport, une demande d'entrevue est en cours auprès du Chef du département à qui nous aimerions faire part de notre déception et de nos craintes. Nous pourrions probablement vous en dire plus lors de l'assemblée générale.

Une autre préoccupation du CC : les compléments de salaires communaux. Ceux-ci font partie intégrante du traitement des deux tiers au moins du Corps enseignant et se généralisent de plus en plus. Nombreuses sont les communes qui en ont accordé ces derniers mois. Malgré cela, au cours d'une série de votes assez confus — c'est le moins qu'on puisse dire — la Commission extra-parlementaire, à propos de la motion Kratzer, a décidé « l'incorporation progressive » des compléments de salaires. Qu'est-ce à dire ? Que 1300 membres du Corps enseignant primaire ne bénéficieront pas des effets des futures revalorisations éventuelles de traitements ? Efficace propagande au recrutement des instituteurs !

Il est vrai que des démarches sont amorcées entre l'Union des communes vaudoises et la SPV dans l'intention de trouver une solution satisfaisante ; l'Etat, malgré le vote de la Commission extra-parlementaire, attend le résultat de ces pourparlers pour se prononcer.

Quant à nous, nous ne pouvons composer ou céder sur aucun point tant qu'un projet faisant état de tous les éléments de nos traitements ne nous sera pas présenté.

Nous avons parlé plus haut de l'égalisation des salaires. Cette étude a posé le problème de la classification des fonctions. Pour ce faire, la commission chargée de ce travail a mis sur pied une méthode d'évaluation des fonctions, méthode qui a été utilisée pour la classification féminine.

Le CC est intervenu auprès du DIP (entretien, lettre) à propos des points qui ne donnaient pas satisfaction à la SPV.

Après la classification féminine — classification en

début de carrière — et en vue d'une reclassification générale des fonctions, la méthode a été remise sur le métier, affinée, puis soumise aux différents services de l'administration et aux associations de personnel.

Un rapport des enseignants (SVMS, SVMEP, SPV), rapport approuvé également par le représentant des pasteurs, fait état des sérieuses réserves des associations précitées quant à l'utilisation de cet instrument de travail.

L'inventaire des remarques des Services respectifs et des associations ayant été dressé, un nouvel examen de la méthode aura lieu en janvier. Il est donc prématuré de dire quelles seront les décisions prises.

Nous sommes heureux de constater que sur plus d'un point le rapport des associations d'enseignants rejoint les observations formulées par le Département de l'instruction publique.

Une conclusion à ce chapitre :

Notre vigilance doit rester en éveil sur deux plans :

- a) la classification, et singulièrement l'amplitude,
- b) les compléments de salaires.

* * *

Notre collègue Robert Pasche, depuis 3 ans délégué à la fédération, à la Commission paritaire et à la Commission extra-parlementaire et qui avait fait siennes toutes les questions de traitements a démissionné. Plus exposé à la critique qu'à la louange, il a accompli une mission difficile pour laquelle la SPV le remercie.

Le Comité central le voit partir avec beaucoup de regret au moment où toute la classification est remise en question et où sa compétence aurait été très précieuse.

A. Roachat a été proposé à la fédération en qualité de délégué. Nos vœux accompagnent notre secrétaire central dans la tâche délicate qui lui est confiée.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE

La cohabitation des deux comités facilite les relations et de fréquents contacts ont lieu aux Allinges. Un membre du CC vaudois siège à la CIPER. Les présidents sont souvent en liaison téléphonique. L'ordre du jour et les procès-verbaux des séances du Comité central SPR parviennent régulièrement au comité vaudois, qui est ainsi tenu au courant des sujets traités et des décisions prises.

Le congrès SPR 1966 se précise. La section de Vevey a été chargée de son organisation. Une première prise de contact entre délégués de la SPR, de la SPV et la section de Vevey, a eu lieu le 7 décembre à La Tour-de-Peilz.

Le congrès aura lieu à Montreux. A. Veillon en présidera le comité d'organisation.

RELATIONS AVEC LES MAITRES SECONDAIRES

De nombreuses occasions ont permis aux deux comités de confronter leurs points de vue, voire très souvent d'arriver à une ligne de conduite commune :

- désignation d'un délégué à la Caisse de pension ;
- rapport et propositions relatifs aux allocations pour enfants ;
- intervention au département concernant la classification en vue de l'égalisation des salaires ;
- rapport sur la méthode d'évaluation des fonctions ;
- travail de la « commission mixte » : classes générales-classes supérieures dans la nouvelle structure ;
- propositions d'étude d'une modification de structure de la fédération.

Cette liste se passe de commentaires. Elle dit assez

la fréquence de nos relations, nos rencontres fructueuses sur le terrain de préoccupations communes. Il y a tout lieu de croire qu'il en sera de même à l'avenir. C'est du moins notre souhait, nos deux associations ayant tout à gagner à s'entendre et à s'épauler mutuellement.

SECRETARIAT CENTRAL

Les tâches, absorbantes dès le début, augmentent régulièrement.

De par sa fonction de membre du Conseil d'administration de la Caisse de pension et, dès maintenant, de délégué à la Commission paritaire et à la Commission extra-parlementaire chargée d'examiner la modification du statut général des fonctions publiques, le secrétaire central voit son activité s'étendre à des domaines où il est de bonne politique que la SPV soit représentée.

Avec un peu de recul, grâce aux exercices 1963 (avril-décembre) et 1964, il est possible de faire un tri entre les tâches essentielles — qui demandent des compétences — et les autres. On voit mieux ce que pourrait être le développement du secrétariat dans le sens d'une efficacité accrue. Mais cela présuppose une aide partielle au secrétaire, qui le soulagerait d'un lot de

besognes, indispensables certes, mais d'ordre secondaire.

Le moment paraît venu d'entreprendre une telle étude.

CONCLUSION

A plusieurs reprises, au cours de l'année, avant de prendre certaines décisions importantes, le CC a sollicité l'avis autorisé de collègues particulièrement au courant de nos problèmes. Nous tenons à remercier ces collègues de leur appui.

Beaucoup de problèmes en suspens, direz-vous peut-être, après lecture de ce rapport. Nous préfererions, nous aussi, une liste copieuse de réalisations. Malheureusement, dans les domaines où nous aimerions le plus vous donner satisfaction, le pouvoir de décision appartient à l'Etat. Le rôle du CC doit se borner à proposer, à intervenir sans cesse, à convaincre surtout.

Nous continuerons donc à lutter pour que, sur les plans professionnel et pédagogique, on tienne de plus en plus compte de l'opinion du Corps enseignant. Mais le comité n'est fort que lorsqu'il parle au nom d'une SPV unanime et ferme dans sa volonté de rechercher des solutions propres à revaloriser la fonction enseignante.

Au nom du Comité central : *R. Schmutz.*

L'enfant et l'œuvre d'art

L'exposition itinérante 1964 de la Société suisse des maîtres de dessin sera présentée **du 22 janvier au 3 février 1965** en la Galerie des Nouveaux Grands Magasins (anciennement du Capitole), à Lausanne.

Visites commentées : 26.1., à 17 h. ; 28.1., à 20 h. 30.

Le samedi 30 janvier : ouverture, dès 8 h., à l'occasion du congrès.

Nécrologie

La classe des régents brevetés en 1911, dans laquelle le culte de l'amitié fut toujours en grand honneur, a été durement éprouvée au cours de l'année 1964.

En février, *Charles Martin*, qui fit toute sa carrière à Arnex sur Orbe, et se consacra à la viticulture à l'heure de la retraite, renversé par une automobile en gare de Bex, ne survécut que quelques jours à cet accident.

En septembre, *Aloïs Gallay*, ancien professeur et directeur du Collège d'Avenches, le « Docteur » comme nous l'appelions familièrement, mourut subitement alors qu'il réparait son vélo-moteur.

Le 25 octobre, *Charles Vuagniaux*, atteint d'une maladie de cœur, s'éteignait à son tour. Le très long cortège qui suivait le corbillard dans la petite ville silencieuse traduisait bien la tristesse de tous ; car ce maître estimé, ancien membre du Comité de la SPV, avait fait des Moudonnois sa grande famille. Tour à tour municipal apprécié, juge de paix intègre et humain, bibliothécaire actif, collaborateur fidèle d'œuvres paroissiales et sociales, il était partout apprécié pour son dévouement, sa gentillesse et sa conscience dans tout ce qu'il entreprenait. Très attaché à ses compagnons d'étude, alors qu'il ne voulait aucun discours à ses obsèques, il ne souhaita que quelques mots de l'un d'eux. Touchante attention, il leur avait adressé une lettre posthume. Lui-même avait choisi le texte biblique du faire-part : « Vous qui m'avez aimé, ne

pleurez pas ; le Seigneur effacera toutes larmes de vos yeux », témoignant ainsi d'une touchante sollicitude envers les siens et ses amis. Dans une émouvante méditation, le pasteur Savary n'eut pas de peine à justifier le choix du texte qu'il développa : « Cela va bien, bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton Maître ».

3 excellents camarades et amis, 3 collègues sympathiques, 3 citoyens dévoués nous ont quittés après avoir bien accompli leur métier d'homme.

Et dans le cœur de leurs proches — à qui nous redisons notre vive sympathie —, et dans les nôtres, leur souvenir restera vivant à toujours, tant il est vrai que c'est dans le cœur des vivants que le tombeau des morts trouve sa place la meilleure.

Classe des 1911 : C. Zahnd.

Guilde du travail

Cours « Introduction à l'école moderne »

21 janvier : cl. Curchod, av. Tivoli 28 : **Techniques d'impression.**

4 février : cl. Curchod, av. Tivoli 28 : **Le limographe.**

11 février : av. Curtat 18 : **Le fichier** (construction).

18 février : av. Curtat 18 : **Coopérative scolaire.**

4 mars : cl. Cachemaille, grand collège près gare Pulvi : **Coopérative scolaire** ; avec enfants.

18 mars : cl. Yersin, av. Davel 1 : **Le calcul.**

Ribolzi : plan de travail ; Yersin : brevets ; Gardel : bandes programmées.

29 avril : cl. Ribolzi, Bellevaux : **Calcul vivant.**

13 mai : cl. Perrenoud, petit coll. Prélaz : **Peinture.**

27 mai : cl. Yersin, av. Davel 1 : **Monotypes-Albums.**

10 juin : cl. Manuel, coll. av. Floréal : **Enquêtes** et conférences d'enfants.

17 juin : cl. Manuel, coll. av. Floréal : **Techniques audio-visuelles.**

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Nous organisons des cours de ski :

Cours de ski du relâche à Morgins (20-22 février)

Ce cours est logé au chalet des Alouettes à Morgins. Ouverture du cours samedi à 11 h. 30, licenciement lundi à 17 h. environ. Le prix est de 65 fr. (pension et logement, libre parcours sur le télésiège et les 3 téléskis de la Foilleuse, leçons de ski par ISS). Possibilité de skier en groupe, sous conduite ou librement. Surtaxe de 10 fr. pour les non-membres AVMG.

Renseignements et inscriptions auprès de Paul Roachat, Valentin 34, 1400 Yverdon, tél. (024) 2 46 30. Inscriptions jusqu'au 10 février. Le nombre des places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée. Les participants recevront une circulaire détaillée.

Cours de ski à Zermatt (5-10 avril)

Ce cours remplace le cours prévu à Val d'Isère (trophée). Prix : environ 230 fr. (supplément de 20 fr. pour les non-membres AVMG. Ce prix comprend : logement et pension à l'Hôtel National Bellevue, taxes diverses, abonnement général sur le chemin de fer Zermatt-Gornergrat, voyage collectif Lausanne-Zermatt. A choix : leçons de ski par instructeurs, descente sous conduite, excursions, ski libre.

Renseignements et inscriptions, jusqu'au 6 mars, auprès de Paul Roachat, Valentin, 1400 Yverdon, tél. (024) 2 46 30.

Les participants recevront une circulaire détaillée.

Cours de ski de printemps, haute montagne (10-14 avril)

Région des Alpes bernoises. Sommets projetés : Gross-Wannenhorn, Finsteraarhorn, Ebnefluh (cab. Finsteraarhorn et Hollandia). Coût approximatif (sans guide) 150 fr., surtaxe de 20 fr. pour les non-membres AVMG (y compris frais de pension dans les cabanes). Les participants doivent être entraînés.

Inscriptions provisoires jusqu'au 20 mars auprès de R. Martin, Ecole américaine, Leysin (025) 6 23 14 pendant les heures de bureau, (025) 6 27 36 le soir.

Course à ski, haute montagne (13 et 14 mars)

Région des Aiguilles du Tour, Glacier des Grands. Course pour bons skieurs. Inscriptions et renseignements, 2 semaines plus tôt, auprès de R. Martin, Ecole américaine, Leysin (025) 6 23 14 bureau ou le soir 6 27 36. Une circulaire renseignera les participants.

Le chef technique de l'AVMG :
Paul Roachat.

Morges

Gymnastique du Corps enseignant : Collège de Chanel, 17 heures, 1er et 3e vendredi du mois.

Prochaine leçon : le 22 janvier 1965.

R. Huguenet, Denens.

Voyage organisé à la Gymnaestrada 1965 de Vienne

La capitale autrichienne sera cet été le théâtre de la 4e Gymnaestrada, manifestation grandiose de l'idée de la culture physique où sont réunies toutes les organisations de gymnastique du monde. Chaque pays y délègue des groupes ou équipes représentatives de sa gymnastique.

Ces spectacles permettent ainsi la démonstration impressionnante des différentes conceptions de la culture physique. Un de ses buts essentiels est de maintenir

et de cultiver les relations amicales entre les fédérations gymniques du monde entier.

Les associations participantes sont absolument libres d'organiser leurs performances sportives comme bon leur semblera. Le travail gymnastique sur le sol et aux divers engins, la démonstration de toutes les formes de l'effort physique, allant du jeu avec ou sans engins jusqu'à la danse, contribueront à donner aux spectateurs une idée de la diversité réalisable dans le domaine de la culture physique. Le folklore et la danse y seront également représentés. Seuls les concours et championnats seront exclus du programme essentiellement exhibitionniste.

Désireuse de faire bénéficier ses membres d'une si riche manifestation, l'AVMG projette d'organiser un séjour à Vienne pour la durée de la Gymnaestrada. (20 au 24 juillet 1965)

Prix du billet Lausanne-Vienne et retour (avec couchette), 120 fr. (év. trajet en voiture).

Chambre à Vienne du 19 au 25 juillet, hôtel 2e cl. tout compris sauf le petit déjeuner (6 nuits), 100 fr.

Carte de fête générale avec l'abonnement pour tous les transports urbains de la ville, 40 fr.

Renseignements et inscription, jusqu'au 1er février dernier délai, auprès de Daniel Jan, Général-Guisan 7, à Yverdon.

Une nouvelle « volée » d'orienteurs professionnels

L'orientation professionnelle prend une importance de plus en plus grande dans notre pays ; son rôle est d'aider les jeunes, appartenant à tous les ordres de l'enseignement, à se diriger vers une profession qui soit conforme à leurs goûts et à leurs aptitudes. Un nombre de plus en plus considérable d'élèves et de parents ont recours aux offices d'orientation professionnelle.

La formation complète de l'orienteur professionnel en vue de l'exercice de ce vrai métier qui est le sien ne peut être laissée au hasard. C'est ce qu'a fort bien compris le canton de Vaud qui, le premier en Suisse, a organisé depuis 1946 des « cours systématiques de formation de conseiller de profession » sous les auspices du Département de l'instruction publique. Le dernier en date de ces cours, qui a débuté en 1961, vient de prendre fin cet automne. Une fort belle cérémonie de clôture a eu lieu à la Salle de l'Evêque du Château de Lausanne sous la présidence de M. Ernest Cavin, chef de service du Département de l'instruction publique. M. Marcel Monnier, secrétaire général du Département de l'instruction publique, a brossé une remarquable vue d'ensemble de l'évolution économique du monde contemporain et souligné la valeur accrue de l'orientation scolaire et professionnelle au service des jeunes et de l'économie du pays tout entier. M. Henri Parel, directeur du cours, s'est plu à relever le bel effort fourni pendant trois ans par les candidats qui viennent d'obtenir leur diplôme après les examens finals, théoriques et pratiques, et la soutenance de thèses dont plusieurs ont une valeur remarquable. M. James Schwaar, président de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle, a transmis aux candidats les félicitations de cet organisme.

Voici les noms des lauréats :

Mmes Jacqueline Annen-Besançon de Pully
Madeleine Ballif-Bellay de Villeneuve
Micheline Dänzer-Pfister de Sainte-Croix
Jacqueline Rastorfer-Viret de Lausanne.

MM. Louis Abriel de Fribourg
 Raymond Ballif de Villeneuve
 Jean-René Barbey de la Tour-de-Peilz
 Emile Beney d'Aigle
 Claude Brandt d'Yverdon
 Albert Clavel de Lausanne
 Ezio Galli de Locarno
 Roland Mercier de Montblesson s/Lausanne
 Paul Nicod de Lausanne
 William Perret de Neuchâtel
 Pierre Turuvanni de Pully
 Louis Vivian de Lausanne
 Paul-François Zbinden de Lausanne

H. Parel

Tribune libre

Souhaits d'un enseignant vaudois à ses collègues pour 1965

— Une santé de fer, des nerfs d'acier, un optimisme d'airain, une bonté et une patience d'ange, les vertus pédagogiques de Pestalozzi et une plus haute considération au sein de la société.

— N'importe quels écoliers, mais des écoliers suivis par leurs parents et qui ont du temps à consacrer à leur devoir scolaire.

— Un soutien tangible et constant de vos autorités scolaires comme de votre inspecteur et, à l'occasion, un compliment de leur part pour « recharger vos batteries... »

— Que, partout, le Corps enseignant se voie représenté au sein des Commissions scolaires... dont quelques membres auraient avantage à avoir des enfants en âge de scolarité...

— Que vous continuiez à ne pas contribuer à la surchauffe générale par votre salaire inférieur au traitement moyen de l'employé suisse !!! (fr. 1250.— en 1962, selon les calculs établis par les bureaux de l'Exposition nationale).

— L'annonce, par l'ATS, que l'Etat de Vaud porte votre salaire mensuel à fr. 1800.— comme un autre canton vient de le faire... (En contradiction avec le vœu précédent, et pour cause !)

— Des horaires et des rémunérations quelque peu semblables dans tout l'Etat. (Les extrêmes actuels étant voisins de 32 heures et cinq années de programme pour le salaire de base, et 26 heures et une seule année pour quelque Fr. 300.— de plus). — (Unification des salaires *par le haut* à l'étude dans le canton de Neuchâtel et obtenue par les secondaires en pays de Vaud.)

— La reconnaissance par notre Grand Conseil et notre population que 26 à 28 heures d'enseignement hebdomadaire sont équivalentes à 44 heures dans l'administration, comme les autorités de Bienne viennent de le proclamer.

— A vous qui êtes mariés ou qui allez l'être sous peu, la possibilité de garder votre femme au foyer, afin qu'elle soit une mère et une épouse à part entière.

— A vous, pères de famille, une allocation pour enfants qui ne soit plus une ridicule aumône ; (selon une enquête récente de la Feuille d'Avis de Lausanne, un enfant de deux ans coûte fr. 140.— par mois à ses parents, un enfant de dix ans fr. 220.—, et un de quinze ans fr. 300.— ...)

— A vous qui allez aborder les villes après dix ou vingt ans de loyaux services rendus à la campagne, un appartement à moins de fr. 110.— par pièce...

— A vous qui élevez deux ou trois gosses et qui, par nécessité, n'avez qu'un seul salaire et un appartement de trois ou quatre pièces, oserons-nous souhaiter la bonne année ? Certes non ; nous nous contenterons d'espérer que notre Etat crée une allocation-logement en rapport direct avec la situation de famille. (Jusqu'à 75 % du loyer en France.)

— Enfin, que 65 voie naître une fédération de tous les enseignants vaudois, afin que tombent des barrières qui s'élèvent malencontreusement entre gens de même profession.

J.P.P.

genève

Faut-il reviser le plan d'études de l'école primaire genevoise ? (suite)

Dans notre exposé du dernier numéro de l'« Educateur » (No 45/64) notre président a examiné les griefs relevés contre notre enseignement. Aujourd'hui, il réfute les arguments soulevés par M. Dominicé dans l'exposé des motifs de sa motion, en ce qui concerne l'enseignement de la langue maternelle.

1. CONSTATATIONS

Causes extérieures à l'école

1. **Accroissement du nombre d'élèves rarement connu dans notre histoire ;**
2. **besoin croissant de personnel enseignant qui a entraîné une diminution des exigences dans la formation de ce personnel ;**
3. **afflux dans nos écoles d'enfants de Confédérés et d'étrangers dont la langue maternelle n'est pas le français ;**
4. **multiplication du travail féminin qui éloigne la mère de son foyer, ce qui prive l'enfant de l'aide maternelle pour l'exécution de ses devoirs à domicile.**

En quoi le bouleversement des programmes scolai-

res modifierait-il d'un iota cet état de fait ? Ces problèmes doivent être étudiés pour eux-mêmes et recevoir des solutions adéquates.

Une modification des programmes ne permettra pas au maître d'une classe surchargée de s'occuper davantage de chacun de ses élèves, pas plus qu'elle ne donnera tout à coup des talents pédagogiques à un personnel auxiliaire mal préparé. Ce n'est pas parce que l'enseignement sera accéléré dans les premiers degrés de la scolarité que les enfants de langue étrangère s'intégreront plus facilement dans notre école. Enfin l'extension du travail féminin est un fait social irréversible, encouragé par les milieux économiques, tout particulièrement dans la période de pénurie de main-d'œuvre que nous vivons.

Des solutions peuvent être trouvées, des palliatifs peuvent être apportés à cet état de fait, mais ils sont indépendants d'une modification des programmes ou d'une amélioration de l'enseignement.

Il y a contradiction flagrante entre cette énumération des entraves à la bonne marche de l'école et l'exigence, malgré ces conditions défavorables, d'une accélération de l'enseignement dont ne bénéficieraient qu'un nombre restreint d'enfants placés dans des conditions particulièrement favorables.

Causes provenant des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement

1. « La scolarité obligatoire commence en France en principe à 5 ans ; à Genève à 6 ans. Dès le départ, nos écoliers genevois qui vivent pourtant dans des conditions analogues à celles des petits Français, ont donc un an de retard ; »

Cette affirmation est inexacte. L'article 2 de l'ordonnance française du 6 janvier 1959 a la teneur suivante :

« L'enseignement obligatoire public comporte trois phases : 1. Un cycle élémentaire ouvert à partir de la 6^e année, en principe pendant une durée de 5 ans... »

Comme notre école enfantine, les écoles maternelles françaises sont facultatives. Comme nous, elles n'enseignent, selon les instructions officielles, « que les premiers éléments du calcul, du dessin, de l'écriture et de la lecture. » Genève est actuellement le canton romand dans lequel la scolarité obligatoire débute le plus tôt.

La Conférence romande des chefs de Département de l'instruction publique a décidé — première suite donnée aux résolutions votées lors du Congrès de 1962 de la Société pédagogique romande — de recommander aux cantons de fixer les débuts de la scolarité obligatoire à 6 ans, révolus au 30 juin (31 août à Genève et à Neuchâtel).

Faut-il admettre que tous les cantons romands sont dans l'erreur ou que les petits Genevois jouissent d'une précocité particulière ?

Constatons plutôt que la plupart des élèves genevois, à l'instar de leurs camarades français, suivent une ou deux années d'école enfantine. Cette école prépare à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des bases du calcul. En première année primaire, ils retrouvent très souvent la même maîtresse qui reprend son enseignement au point où elle l'avait laissé. Les élèves qui débutent à l'âge de 6 ans révolus seulement, ne ralentissent pas le travail des autres, du fait de leur maturité plus grande. A cet âge, les différences individuelles sont considérables. Certains enfants apprennent vite à lire. D'autres mettent plus de temps mais comblent leur retard en quelques semaines, au moment où les mécanismes de la lecture sont acquis.

D'autres encore ne parviennent pas à maîtriser complètement la lecture en un an. Il n'y a donc pas lieu de modifier l'âge d'entrée à l'école.

2. « La lecture n'est entreprise, dans les cantons romands, qu'à 6 ou 7 ans, alors que depuis cet âge, les Français commencent l'étude de l'orthographe et de la grammaire, puis lisent et commentent des textes attrayants, sont soumis à des exercices d'élocution et de rédaction ; leur esprit, plus vite éveillé, peut ainsi aborder plus rapidement des disciplines telles que géographie, histoire et sciences naturelles ; »

Il est bien facile de faire des comparaisons de ce genre sans préciser ce qui se cache derrière les mots. Nous extrayons du plan d'études genevois les phrases suivantes, concernant le travail de la première année (enfants de 6 à 7 ans) :

...il s'agit essentiellement de développer le langage de l'enfant en enrichissant son vocabulaire et ses moyens d'expression.

...La maîtresse incitera l'enfant à réfléchir et à exprimer sa pensée.

...Donner à l'enfant l'occasion de s'exprimer en lui faisant raconter ce qu'il a vu, observé, entendu.

... Exercer son langage...

... Exercer et meubler sa mémoire par l'étude de textes... (p. 20).

En France, dans le recueil des textes officiels publié par L. Leterrier chez Hachette, nous trouvons :

a) dans les « Instructions » de 1923 (p. 73)

« ... Au cours élémentaire (enfants de 7 à 9 ans), la tâche principale est encore d'entraîner l'enfant à lire sans effort. Aussi le nombre des exercices de lecture est-il encore considérable... »

Pendant cette période, le caractère essentiel de la lecture est d'être courante et l'on se gardera d'en arrêter trop souvent le cours par des questions ou des explications.

... Grâce à l'entraînement intensif auquel ils auront été soumis pendant 3 années (6 à 9 ans), nos élèves, dès le début du cours moyen posséderont le mécanisme de la lecture... »

b) dans les « Instructions » de 1938, qui sont les dernières en date (p. 74) :

« ... Les programmes de 1923 ont estimé que les élèves, après les trois premières années de scolarité, c'est-à-dire dès le début de la première année du cours moyen, doivent posséder complètement le mécanisme de la lecture. Ces vues exprimaient plutôt un idéal que la réalité. Des constatations faites dans de nombreuses écoles, il résulte que la lecture courante n'est pas encore complètement acquise à 10 ans par la moyenne des élèves... »

Et l'on voudrait nous faire croire que les écoliers français avancent bien plus vite que les Suisses !... Il est évident qu'à l'égal des Genevois, bon nombre de petits Français ne possèdent pas la pratique courante de la lecture au sortir du cours préparatoire.

Poussons la comparaison un peu plus loin et examinons les programmes de grammaire de 2^e année genevoise et du cours élémentaire 1^{re} année français qui reçoivent les enfants de 8 à 9 ans :

A Genève : Les mots. Les lettres, l'alphabet (à mémoriser), les voyelles, les consonnes. Le nom. Le singulier et le pluriel.

Les verbes avoir et être. La notion du verbe, les actions.

Les verbes du type habiter au singulier et au pluriel.

L'adjectif qualificatif. Et, est. Le masculin et le féminin du nom. L'accord du verbe : cas simples. Le futur simple.

En France : Le verbe : conjugaison au présent, futur simple, passé composé de l'indicatif des verbes actifs du premier groupe, des auxiliaires avoir et être. Le nom — l'article — l'adjectif : idée et reconnaissance du nom, de l'article (signe habituel du nom), de l'adjectif (qualificatif).

Le nombre et le genre : singulier et pluriel, règle de l'S masculin et féminin, règle de l'E. Les accords et les fonctions : le nom sujet. Accord du verbe avec son sujet. Accord de l'adjectif et de l'article avec le nom.

Nous constatons que les différences ne sont pas si grandes qu'on veut bien le laisser entendre et qu'il n'y a guère que le passé composé qui soit introduit en France un an plus tôt qu'à Genève.

Si les écoliers français, dans certaines régions, ont un vocabulaire plus riche et une facilité d'élocution plus grande, cela tient bien plus au milieu dans lequel ils vivent qu'au programme qui leur est imposé. Les différentes influences linguistiques auxquelles Genève a été soumise, celle de la langue allemande tout particulièrement, maintiennent dans nos régions une cer-

taine lourdeur d'expression, une négligence dans le style, une imprécision du vocabulaire qui constituent un état de fait. On pourrait appliquer à nos écoliers le programme parisien, ils ne s'en exprimeraient pas mieux pour autant !

3. « **Dans le domaine de l'écriture, nos élèves ont aussi un an de retard par rapport à la France. Nos écoliers genevois, de plus, doivent changer d'écriture après les trois premières années, ce qui constitue un sérieux handicap.** »

Cette affirmation est toute gratuite. De nombreux élèves, après quelques années de scolarité en France, viennent poursuivre leurs études à Genève. Nous n'avons jamais remarqué qu'ils s'avèrent tant soit peu supérieurs dans le domaine de l'écriture et de la tenue des cahiers aux écoliers genevois.

4. « **Étude du français : l'analyse ne figure qu'à peine au programme des dernières années primaires ; comment aborder, ensuite, l'étude des langues (allemand et latin) sans avoir pratiqué abondamment l'analyse grammaticale ?**

Les méthodes employées ne favorisent pas l'amélioration de l'élocution et de la rédaction. »

L'analyse constitue notre préoccupation dans l'enseignement du français.

Dans le plan d'études nous trouvons :

« Les exercices d'analyse sont un excellent moyen d'amener l'enfant à prendre conscience des faits de langue ainsi que de leur valeur pour l'expression de la pensée... Selon l'âge des enfants ou leur pouvoir de compréhension, ces exercices porteront sur les espèces de mots, sur leurs formes, sur leurs fonctions, sur les espèces de propositions... » (p. 37) La première de ces phrases est d'ailleurs citée dans la motion et suivie d'une mise en doute quant à son application. Bien que des dispositions précises figurent donc au plan d'études, nous reconnaissons que les manuels actuellement en vigueur ne facilitent pas cet enseignement.

Quant aux méthodes employées, méthodes ne favorisant pas l'amélioration de l'élocution et de la rédaction, nous sommes conscients de leurs insuffisances mais nous constatons que, comme nous, les Français tâtonnent et cherchent dans ce domaine sans trouver de solution satisfaisante.

Dans les dernières « Instructions officielles » (publiées dans l'ouvrage Letelier déjà cité, p. 167) nous pouvons lire :

« Les résultats de l'enseignement de la composition française à l'école primaire sont assez décevants. Au

certificats d'études, c'est l'épreuve la plus faible. Les instructions de 1923, constatant ce demi-échec, se demandaient si l'on n'avait pas été trop ambitieux en faisant commencer trop tôt les exercices de rédaction ; et elles prévoyaient que ces exercices n'interviendraient dorénavant qu'au cours supérieur. Il ne semble pas que, depuis 1923, de très grands progrès aient été réalisés. Cependant les maîtres sont dévoués et compétents, et on les voit s'ingénier de leur mieux à enrichir et à assouplir les moyens d'expression de leurs élèves... »

Sans doute, les instituteurs français, comme nous, seraient très heureux si l'on pouvait, d'un trait de plume, leur dévoiler la bonne méthode !

(A suivre)

R. Hutin.

Conférences générales de pédagogie

Semestre d'hiver 1964-65 - Deuxième série

Mercredi 20 janvier 1965 : M. J.-P. Rochat, directeur des écoles, Montreux : « L'École romande : une tentative d'intégration scolaire ».

Mercredi 27 janvier 1965 : M. Robert Hari, directeur du Cycle d'orientation, Genève : « La réforme scolaire « Hic et Nunc » : la mise en place, à Genève, du cycle d'orientation. »

Mercredi 3 février 1965 : M. William Perret, diplômé de l'ISE, ancien instituteur, ancien directeur de l'Office cantonal des mineurs, Neuchâtel : « L'école nouvelle dans les faits ; une réalisation neuchâteloise. »

Mercredi 10 février 1965 : M. Paul Delbasty, instituteur, Buzet-sur-Baïse (Tarn-et-Garonne) : « Le renouvellement de l'école : l'offre de Célestin Freinet. »

Mercredi 17 février 1965 : M. Roger Décosterd, chef du personnel Afico S.A., St-Légier s. Vevey : « De l'éducation scolaire à l'éducation professionnelle. »

Mercredi 24 février 1965 : M. Maurice Aboudaram, licencié de l'ISE, professeur à l'Institut central ORT d'Anières, Genève : « L'enseignement des langues vivantes : le laboratoire de langues. »

Mercredi 3 mars 1965 : M. Georges Panchaud, professeur de pédagogie aux universités de Lausanne et Genève, Lausanne : « L'école et la vie socio-économique : une symbiose nécessaire. »

* * *

Ces conférences ont lieu à l'Institut des sciences de l'éducation, Maison des Congrès, 1, pl. Châteaubriand (terminus trolleybus 4), salle D, à 17 heures précises.

Les exposés, d'une durée de trois quarts d'heure environ, seront suivis d'une discussion.

neuchâtel

Comité central

Dernière séance de l'année : 17 décembre, à Neuchâtel. Le président, M. Jaquet, prend l'habitude appréciée d'envoyer ses convocations avec un ordre du jour très détaillé qui appelle à la réflexion et permet aux discussions de s'approfondir.

Le procès-verbal de la dernière assemblée du CC est lu par M. Duckert et adopté.

Correspondance et informations :

— Le budget de la mise sur pied du « Roi vagabond » pour la « Trisannuelle » nous est soumis. S'il est assez important, nous sommes, en revanche, pleinement assurés d'une excellente exécution.

— Lettre du Cartel VPOD au Comité de la Caisse de pensions pour renouveler nos requêtes.

— Un programme romand de calcul, fort bien pensé, nous est communiqué par M. Claude Grandjean.

— Trois collègues ont accepté de participer à la campagne de propagande VPOD en tant que militants.

Entrevue du CC avec le Département de l'instruction publique :

Elle aura lieu le 13 janvier prochain et portera sur le statut des normaliens, celui du Corps enseignant, l'École normale, les classes expérimentales, la réforme, la caisse de remplacement, etc., etc.

Un long échange de vues qui sera poursuivi dans une séance ultérieure est jugé indispensable pour préparer cet entretien. Une information réciproque s'impose entre le département et nous.

Exposition scolaire permanente :

Le président de l'ESP, M. Charles Landry, est présent. Il nous communique un projet de réorganisation par une fusion avec d'autres services officiels où la SPN, fondatrice de l'institution, n'aurait qu'une part très réduite. On en considère néanmoins les avantages d'ordre pédagogique et financier. M. Landry démissionne de cette présidence qu'il a assumée pendant treize ans avec distinction, compétence et dévouement, ce dont nous le remercions très vivement.

W. G.

Admissions

Nous saluons cordialement l'entrée de quatre collègues dans la SPN : Mlle Rachel Vouga, institutrice à Neuchâtel ; trois instituteurs, MM. Jean-Jacques Bolle, à Boudry, Pierre André, à Peseux, et Jean-Pierre Buri.

W. G.

Syndicat et enseignants

Au cours de cette année 1964, un certain nombre de collègues, tout en restant membres de notre société pédagogique, ont renoncé à leur affiliation syndicale.

Pour la plupart d'entre eux, notre syndicat ne répond plus aux conceptions qu'ils s'en faisaient. Ils estiment que les cotisations ne correspondent pas aux prestations. Pour beaucoup d'entre eux, l'augmentation des cotisations votée en juin au Congrès de Lucerne a été le coup de grâce.

Il y avait eu la revalorisation de 1962, où le Corps enseignant primaire masculin avait été le grand sacrifié ; il y avait eu la diffusion par les organes syndicaux de certains mots d'ordre ; il y avait eu, enfin, l'acceptation par le Cartel syndical VPOD de la nouvelle loi sur les allocations de résidence.

Cela fait un certain nombre de points d'insatisfaction et ils ont été jugés suffisamment lourds pour compenser les gains et succès obtenus grâce à notre affiliation syndicale. Un mouvement d'humeur peut se comprendre.

Cependant, en étudiant ce bilan d'un peu plus près, on s'aperçoit qu'il n'est pas aussi négatif.

La loi sur les traitements de 1962 n'a pas résolu le problème des salaires. Les instituteurs, particulièrement les jeunes collègues qui débutent dans la carrière, n'ont bénéficié que d'augmentations dérisoires. Mais, et il faut le reconnaître objectivement, nos collègues féminins ont été beaucoup plus largement servis. L'écart injustifié, dangereux, entre le traitement des institutrices et celui des instituteurs a pu être réduit dans une très large mesure.

Si, d'autre part, nous sommes placés à un niveau exagérément bas par rapport à nos collègues de l'enseignement secondaire, ce n'est pas la faute de notre syndicat, mais bien celle de nos autorités, du peuple tout entier, qui ne donnent pas aux enseignants primaires la place que mérite l'importance primordiale de leurs fonctions ; c'est aussi et surtout la nôtre qui savons la revendiquer mais non l'obtenir.

Aucun militant n'aime recevoir de son syndicat un mot d'ordre l'engageant à voter le contraire de ce qu'il pense, ni voir utiliser « son argent » pour défendre une cause qu'il juge aberrante. Mais il en est ainsi en démocratie, qui comme chacun sait « est le pire de tous les régimes, à l'exception de tous les autres ».

De plus, si nous prenions la peine de nous renseigner complètement et à bonne source, au lieu de nous laisser aller à une critique immédiate, nous nous épargnerions bien des réactions négatives.

On en a beaucoup voulu au syndicat VPOD, lors du vote de la nouvelle loi sur l'enseignement (réforme) d'avoir préconisé de voter « oui » alors que le Corps enseignant primaire était, dans sa majorité, opposé à cette loi. On ne s'est pas aperçu que c'était le Cartel cantonal neuchâtelois, donc l'ensemble de tous les syndicats, qui était à l'origine de cette décision et non pas le Cartel VPOD qui avait, lui, recommandé la liberté de vote. La VPOD n'a que quelques mandats, sur plus de cent, au Cartel cantonal. Par contre, c'est bien le Cartel VPOD qui, à une très forte majorité, s'est prononcé pour la loi sur les allocations de résidence, contre l'avis des seuls collègues primaires. Mais peut-on, décemment, reprocher aux délégués VPOD des autres sections (employés du canton, infirmiers, agents de police, enseignants secondaires) qui, pour la plupart, ne touchent pas ces allocations, d'estimer que celles-ci n'ont aucune raison d'être, et qu'en bonne justice, un enseignant qui effectue à Fleurier le même travail que son collègue à Neuchâtel, doit obtenir le même salaire ?

Venons-en, enfin, à cette augmentation des cotisations.

Un nombre assez considérable de délégués, romands, surtout, l'ont trouvée exagérée. Ils l'ont dit et ont combattu ferme pour obliger le comité fédératif à se montrer plus modeste dans ses prétentions. Ils pensaient, contrairement à ce dernier, la fédération capable de mener à bien les tâches qui lui sont confiées avec des revenus moins élevés.

Le Comité directeur devait faire face à une situation financière inquiétante. Depuis 1939, le renchérissement a été foudroyant. Les cotisations des membres n'ont de loin pas suivi la courbe du renchérissement général, ni celle de l'augmentation moyenne des salaires. Plus on a laissé courir, plus l'écart devenait considérable. C'est ce qui explique le montant élevé de l'augmentation réclamée.

On peut contester les chiffres du Comité fédératif, dans la mesure où ils se basent sur des suppositions pour les formuler. Nous proposons une augmentation qui couvrirait le déficit actuel et celui, prévisible, de l'an prochain. Nos autorités fédératives ne l'ont pas entendu ainsi. Elles estiment indispensable de considérer l'ensemble des années 1965-1970, et, à partir de supputations, d'établir une moyenne annuelle couvrant les cinq années. Lors du vote, nous avons été battus, nous devons démocratiquement nous incliner. Quitte à revenir à la charge. Mais pour cela, il faut rester !

Notre syndicat groupe des corps de métier passablement différents. Ce qui signifie obligatoirement une cohésion moins forte, une dispersion plus grande des efforts et, par conséquent, des résultats un peu moins sensationnels.

Un syndicat unique des enseignants serait naturellement l'idéal. Nous devons travailler avec acharnement à rendre sa réalisation possible. Mais ne nous leurrions pas, ce n'est probablement pas pour demain. En effet, une association professionnelle d'enseignants doit absolument s'intégrer à l'Union syndicale suisse si elle veut être efficace. Ce qu'on peut-être oublié les collègues qui ont quitté la VPOD.

Par notre affiliation syndicale, nous devenons membres d'une vaste et puissante organisation, groupant des centaines de milliers de salariés, nous obtenons l'aide et l'appui, pour nos légitimes revendications, de tous les autres travailleurs du canton. Nous devenons ainsi des salariés à part entière, conscients de leurs

droits et aussi de leurs devoirs. Conscients aussi de l'effort admirable qu'ont fourni jusqu'ici les organisations syndicales. Nous nous engageons, nous prenons part à un combat. Rester à l'écart, c'est déjà désertier, avons-nous dès lors vraiment le droit de démissionner, de grossir les rangs des indifférents, des égoïstes ?

Les travailleurs organisés ressentent toute démission du syndicat comme un abandon. Ce n'est pas sans amertume, ils l'ont fait savoir, qu'ils ont appris qu'un certain nombre d'entre nous quittaient leurs rangs.

La tendance à l'abstention n'est que trop générale, déjà. Il leur paraît particulièrement regrettable que des enseignants, des intellectuels, susceptibles de ren-

dre à la cause ouvrière d'incontestables services, se retirent.

Même avec des raisons « raisonnables ».

Un syndicat, quel qu'il soit, ne peut être parfait, il est à l'image de ses membres.

Des améliorations sont toujours possibles, des critiques constructives peuvent amener des changements bienvenus, mais pour qu'ils se manifestent, il faut des membres actifs, vigilants, prêts à payer de leur personne.

Qu'on me pardonne d'avoir été un peu long, mais, dans certains cas, et surtout si la chose vous tient à cœur, il est possible d'être maladroit, mais rarement d'être bref.

J. John

jura bernois

Centre d'information pédagogique SPJ

Le CIP se propose de fabriquer :

un **statif élémentaire** constitué de

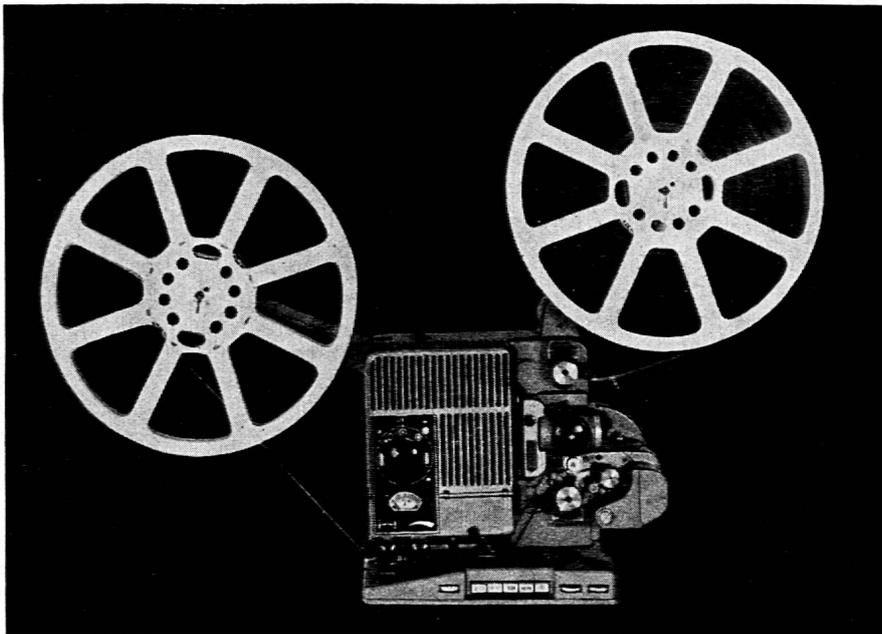
- 1 bloc en bois de 32 cm×15 cm×5 cm, avec des trous de 30, 18, 10 et 6 mm de diamètre et
- 2 montants en bois de 45 cm de long avec trous de 5 mm de diamètre.

Cet ensemble est expérimenté depuis deux ans à l'Ecole normale d'instituteurs, à Porrentruy, dans le cadre des travaux et des démonstrations pour l'ensei-

gnement. Il permet la réalisation d'un grand nombre d'expériences de biologie, chimie et physique grâce à l'utilisation d'un minimum de matériel polyvalent des principales collections actuelles destinées à l'enseignement des sciences naturelles à l'école primaire.

Cet article (non imprégné) sera vendu 20 fr.

Les collègues intéressés sont priés de s'annoncer, par un prochain courrier, au Centre d'information pédagogique SPJ
Ecole normale d'instituteurs
2900 Porrentruy



ACTION Projecteur 16 mm

Le nouveau projecteur SIEMENS 2000 13 kg Transistorisé pour films 16 mm.

Manipulation aisée Introduction simplifiée du film Aucun entretien Fenêtre de projection interchangeable Amplificateur transistorisé logé dans le socle Reproduction du son optique et magnétique Poids réduit 13 kg — Fonctionnement plus doux Luminosité accrue Raccordement direct avec une prise lumière Mallette de transport avec haut-parleur incorporé.

Prix : spécial pour écoles et paroisses. Complet avec bobine vide 240 m. Fr. 3315.—
Action : Pour toute commande passée jusqu'à fin février 1965 Fr. 3000.—

Démonstration sur place sans engagement

Films-Fixes S.A. Fribourg

Rue de Romont 20
Tél. (037) 2 59 72

La Maison au service de l'enseignement



notes de travail

MESSAGE DE L'AUTEUR

Une collègue qui a lu ma prose dans l'« Educateur » m'a dit l'autre jour : vos notes m'ont passablement découragée et à vous lire j'en suis à me demander si je fais une bonne école ! Cette remarque, qui m'a touché au vif, m'amène à préciser ce qui suit : Ce serait d'abord commettre une erreur évidente que de juger une classe sur de seuls résultats visibles ou signes extérieurs. Une classe « où rien ne se passe apparemment » peut être admirable, alors que telle autre aux réalisations flamboyantes produira en fait plus de feuilles que de fruits. Le meilleur, le plus précieux de l'œuvre du maître demeure le plus souvent invisible (et de l'emploi de telle ou telle méthode la réussite vraie ne tient le plus souvent aucun compte). Je comprends par ailleurs d'autant mieux le sentiment de notre collègue que je suis souvent découragé moi aussi après avoir visité quelque autre classe. Je viens aussi de voir il y a quelques jours un film tourné dans la classe de notre collègue Sauvain de Bienne. La classe idéale s'il en est : travail motivé, gosses aptes à œuvrer seuls dix jours en l'absence du maître, réalisations remarquables, enseignement du calcul de grande valeur (moi qui débute modestement avec Cuisenaire) gerbe de trouvailles pédagogiques.

Que je suis encore loin de tout cela. Il m'arrive

encore de perdre patience ou courage et de vivre des jours sans joie. (Ces brefs fragments publiés ici ne laissent probablement pas voir suffisamment.)

Il faut dire encore que je jouis ici de conditions très favorables, plus favorables que celles de la plupart de mes collègues. Pas de programme rigide, pas d'entrée en... à préparer, liberté de mouvement, excellent équipement matériel, cadre heureux, appui d'un directeur ouvert. Il serait donc parfaitement inéquitable d'établir une quelconque comparaison. Tout cela n'est d'ailleurs qu'une expérience parmi beaucoup d'autres. Dans ma seule région que de choses utiles on pourrait dire sur les nouvelles classes à option, l'OP et les stages d'essais et combien d'autres démarches vers une école meilleure. Quelques-unes de mes idées ont très bien tourné, voilà tout.

Certes il faut de la patience avec « notre public » qui est difficile, mais en fin de compte pourquoi ne pas le dire : j'ai été il y a 5 ans retourné comme un gant, renouvelé depuis que Christ est entré en Seigneur dans ma vie. Je voudrais qu'on lui rende justice ; si des forces me sont données c'est de lui que je les reçois. Et à quelqu'un qui d'occasion s'arrêterait sur le trottoir pour regarder passer la voiture (toujours l'aspect extérieur) je préciserais que je ne suis rien de plus en fin de compte, que l'apprenti du garage en train de déplacer la voiture du patron.

D. Courvoisier.

Mercredi 15 mai.

Vent d'ouest, ciel d'ardoise. Il fait froid. Il y a cinq ans que nous sommes arrivés à la Fosge. Je revois aujourd'hui cette arrivée, le camion, la montagne de tables empilées, les établis démontés, les caisses d'outils déposées le fond vers le haut, les gosses là au milieu, madame R. qui se prenait la tête à deux mains. Je regardais les ronces par la fenêtre, les vestiges d'une barrière rouillée, le terrain vague, en friches. Un instant, je sentis passer la peur et l'envie me prit de rappeler le chauffeur, de tout rembarquer et de remettre le cap à l'est, pour retrouver la sécurité d'une classe limitée par quatre murs...

Mais déjà les gosses me tendaient les tenailles pour ouvrir les caisses. Trois jours après, le bateau avait franchi la passe vers la mer. Lorsqu'on sortait sur la terrasse l'après-midi, on se trouvait dans un léger nuage de poussière rouge qui montait des barrières en voie de déroulement. Un peu plus loin, Auguste et Didier se battaient à coup de cisailles emmanchées contre les taillis de ronces. Il fallut des semaines pour en venir à bout. On disait : on a fait de la terre aujourd'hui... Il y avait Sylvie qui retournait les carreaux, Fifi que je n'osais pas trop laisser seul, Félix et son équipe qui construisaient un pont. La construction de la piscine n'avait pas commencé. Les assemblées étaient bouillonnantes. Faut faire ce, faudrait faire ça... Ivresse d'avoir des outils, des vrais, de pouvoir s'en servir, de la terre qu'on peut creuser, brouetter, des pelles d'ouvriers !

Je laissais un peu passer cette première fièvre, avant

d'appuyer un projet ou l'autre. Je pensais qu'un tri naturel allait s'opérer. Ce fut bien un peu cela en fait. Ils voulaient tous construire un chalet, des cabanes, planter des poiriers, des orangers, faire un terrain de football, préparer un jardin potager, semer des fleurs. Puis on parla moins du chalet et des poiriers, mais l'idée de piscine subsistait. Ils cherchaient à me convaincre, ils s'organisaient entre eux. Je sentais que ça mûrissait. Puis un jour, ce fut le feu vert ! Trois ans après, presque jour pour jour, un après-midi de juin, nous entrions solennellement dans une eau fraîche et claire.

Chaque 15 mai, date de l'arrivée, c'est fête ici et si je l'oublie, les anciens se chargent bien de me rafraîchir la mémoire. Aujourd'hui visite du château de Chillon. Patrick fait l'acrobate dans la poutraison du donjon. Nous mangeons petits pains et chocolat sur les affûts de canons du rez-de-chaussée.

Jeudi 16 mai.

Oh ! tout n'était pas facile ; chaque jour était une aventure, j'étais souvent rompu comme un terrassier. Les problèmes ne manquaient pas. Il y avait Félix qui filait tout droit vers la délinquance ; Boris un caractère, enfant gâté, qui n'en faisait qu'à sa tête ; Yves, le seul paresseux, le seul enfant vraiment paresseux que j'aie connu de ma carrière de maître. Et tous les autres avec leurs problèmes et leurs enthousiasmes. Il est si facile d'idéaliser systèmes ou personnes. Cet éducateur par exemple de certains films américains, jeune, beau, toujours serein, aimé de chacun et qui épouse

pour finir la fille du directeur. Notre vie n'était pas un roman (elle était aussi belle je pense d'ailleurs avec ses hivers qu'il fallait). C'était un travail difficile où j'entraî aussi démuni qu'un autre et plus riche de questions que de réponses. C'était une république avec tous ses problèmes. Et je voudrais bien qu'on la voie ainsi.

Ne jamais devenir l'esclave d'un système. Je crois par exemple à l'école active, et combien, à la libre activité, à la recherche, à l'expérience; mais je crois aussi à la nécessité de l'effort imposé, même non motivé. La mère louve ne laisse pas ses louveteaux partir seuls en forêt dès le sixième jour, parce qu'elle connaît la forêt. Elle agrandit seulement peu à peu le cercle où ils sont libres de vagabonder. Elle sait exactement le point critique où elle les arrêtera d'un coup de patte. Deux dangers: laisser le louveteau jusqu'à l'âge adulte au terrier, d'où il ne sortira alors que myope, gauche, trébuchant, inapte à la vie en forêt, ou le laisser partir alors, sitôt les yeux ouverts, faible et nu, au risque de le voir écorcher par le premier busard venu. Un des gosses eut un jour ce mot admirable: ici, on apprend la liberté! C'est bien un peu cela, et c'est tout un programme! Nous avons convenu d'ailleurs que rien n'était plus difficile. Un autre avait ajouté: et puis il y a bien des grandes personnes qui ne savent pas qu'en faire de la liberté... Ainsi tout notre travail, comme celui de la louve, n'est que d'élargir peu à peu les cercles concentriques autour du terrier. (Le point critique pourtant n'est pas le même pour tous et sa détermination qui limite l'erre du louveteau n'est pas la moindre des préoccupations du maître).

Accepter la nécessité d'expérimenter dans des limites raisonnables. Patrick, dès son arrivée ici, s'enthousiasme pour le travail sur bois. Comme il souffre de troubles moteurs évidents, il plante les clous de travers, casse les planches en serrant la presse à fond, tape sur les vis « pour que ça entre plus vite », peint sur du bois non raboté et essuie le pinceau sur l'établi... Etre là simplement, avoir assez de bois d'exercices, orienter pour limiter les dégâts, mais laisser faire. Je sais bien si je dirige rigidement et me mêle d'interdire tout ce qui n'est pas orthodoxe, il n'y reviendra plus. Il faut qu'il morde comme la truite; lever la ligne trop vite et je ne ramène que l'hameçon nu. Laisser mordre et ferrer. Cela demande du temps parfois et quelque patience. C'est qu'en mon sang naviguent encore quelques chromosomes égarés de ces horlogers qui furent mes ancêtres. Chromosomes qui courent sous ma peau, commencent à s'agiter, poussent de grands cris, descendent dans la rue et dressent des barricades, lorsqu'on casse les outils. Paix mes chromosomes! C'est les vieux marteaux qu'on leur donne d'abord et pour le bois et les manches d'outils, j'ai mes adresses!

Le coffrage du dernier tronçon est prêt, nous couvons le mur demain. Albert, Patrick, Philippe et moi avons fini le dallage cet après-midi. Ils aiment bien inviter le maître dans une équipe. Patrick en a mis un coup cet après-midi. Il voulait à tout prix transporter les dalles avec moi, dalles dont plusieurs pèsent bien dans les 30 à 40 kilos. Je suis pris d'émotion en découvrant des bittes d'amarrage sur lesquelles je ne comptais guère. Il vous vient comme ça une sorte de joie à voir un garçon arrivé avec « un dossier noir » vous révéler des richesses inattendues qui ne figuraient pas au dossier.

D. Courvoisier.

En terre vaudoise La formation pédagogique des maîtres secondaires

Inspiré par un louable souci de relations publiques, M. le conseiller d'Etat Oguey a récemment convié la presse à visiter les locaux du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire. Après les salutations d'usage, des brefs exposés du professeur Panchaud, directeur du Séminaire, et des maîtres de didactique dessinent une physionomie précise et colorée de cette institution responsable de la formation pédagogique du personnel enseignant secondaire vaudois.

Le principe de son fonctionnement est le suivant:

Les futurs professeurs entrent au Séminaire une fois leur licence en poche. Ils y reçoivent, une année durant, une formation théorique étroitement synchronisée avec leurs premiers pas dans l'enseignement dans un collège secondaire de Lausanne ou du canton.

Durant cette année, le temps du stagiaire est ainsi réparti:

1. Il suit, dans le cadre de l'université, 8 à 10 heures hebdomadaires de cours théoriques de pédagogie, éducation comparée, histoire de l'éducation, psychologie et psychopathologie de l'enfant, introduction aux problèmes philosophiques.
2. Il prend part à une série de séminaires portant sur les disciplines qui figurent à sa licence d'université ou qu'il va enseigner, (par exemple français, his-

toire, allemand, latin; ou mathématiques, physique, sciences). Ces séminaires sont dirigés par des maîtres qualifiés de l'enseignement secondaire.

3. Il est chargé d'un enseignement de 10 à 12 heures hebdomadaires, quelque part à Lausanne ou ailleurs, enseignement qu'il donnera seul et aux mêmes élèves pendant toute l'année.

Tous les stagiaires sont en outre instruits à l'emploi judicieux des moyens audiovisuels dont les locaux du Séminaire sont copieusement pourvus. Ils ont ainsi l'occasion de se familiariser avec les collections du Centre, bibliothèques, discothèques, « clichothèques », et en font largement usage une fois livrés à eux-mêmes.

Quant à leur formation pratique, les stagiaires sont régulièrement suivis et conseillés par les maîtres de didactique. L'horaire de ces derniers, tous titulaires par ailleurs d'un poste d'enseignement officiel, est agencé de telle sorte qu'ils puissent assister aux leçons des stagiaires tous les quinze jours, en règle générale.

Ce n'est qu'au terme de l'année de stage que les candidats ayant donné satisfaction et réussi les examens théoriques reçoivent le brevet d'aptitudes à l'enseignement secondaire, qui leur donne le droit de se présenter aux postes à pourvoir.

Ajoutons enfin que le stagiaire reçoit un traitement

équivalent au 75 % du salaire normal de maître ou maîtresse secondaire. En contrepartie, il s'engage à enseigner deux ans au moins dans un collège vaudois.

* * *

Il faut remercier le Département de l'instruction publique du soin qu'il met à préparer à leur tâche ceux qui se verront confier l'élite scolaire vaudoise. Admirez surtout l'ingénieux système qui marie initiation pratique et formation théorique, les deux s'éclairant réciproquement.

Et félicitons surtout les jeunes maîtres secondaires de la chance qui leur est offerte de démarrer dans la carrière avec autrement plus de souplesse que leurs aînés, ou que leurs collègues primaires que la pénurie arrache brutalement à l'Ecole normale pour les jeter à la tête d'une « trois degrés » lointaine et solitaire...

Cette dernière remarque conduit à la question suivante, que je livre à la réflexion des instances responsables : est-il absolument interdit de penser qu'un système analogue pourrait adoucir le passage étude-maîtrise des jeunes enseignants primaires ? Eux qui se voient d'un jour à l'autre responsables à part entière

de 20 à 30 élèves, eux qui doivent jongler avec un éventail de branches allant du chant à la gymnastique en passant par le dessin et l'histoire biblique, ne profiteraient-ils pas davantage encore d'un mariage théorie-pratique aussi bien agencé ?

Bien sûr, on connaît l'objection majeure : le caractère monolithique de la maîtrise primaire, qui empêche d'enlever à temps partiel un maître à son pupitre. Mais si c'était l'occasion d'essayer enfin, au profit de nos jeunes collègues et de pas mal de leurs aînés, un système qui associe à mi-temps deux maîtres à la tête d'une même classe ? Pour l'avoir tenté avec succès l'an dernier dans l'une des classes de mon ressort, je suis persuadé que l'expérience mérite d'être répétée sur une plus large échelle. Le tandem doit être judicieusement assorti, bien sûr, et l'un et l'autre partenaire avoir assez de bon vouloir pour surmonter l'individualisme atavique du régent-seul-maître-à-son-bord-après-Dieu. Mais pourquoi rejeter a priori l'image assez plaisante du collègue chargé d'années et d'expériences qui partagerait élèves, temps et conseils avec le normalien au seuil de sa carrière ?

J. P. Rochat.

L'apprentissage de l'« aimer lire »

Essai de lecture suivie dans une classe de 9e année de Couvet/NE

Après les conférences officielles de printemps où nous avons eu le plaisir d'entendre quelques collègues nous parler du problème des lectures récréatives et instructives pour la jeunesse, je décidai de faire un essai de lecture suivie dans le cadre de ma classe mixte de 9e année. Voici le titre de l'ouvrage : « Voyage au pays de la pierre ancienne » de J.-Cl. Froehlich (Magnard), édit.). Pourquoi mon choix s'est-il porté sur ce roman ? Vous savez que l'organisation des programmes en 9e année incombe à l'instituteur. A propos de l'enseignement de l'histoire, où j'ai établi un programme sur 4 ans, nous étudions cette année la formation de l'écorce terrestre, les 4 ères géologiques primaire, secondaire, tertiaire, quaternaire et, en particulier, la naissance de la vie sur la planète. Nous parlons tout naturellement dans ce cours (relevé dans plusieurs ouvrages scientifiques de première valeur) du Paléolithique, du Mésolithique et du Néolithique. Pour illustrer mieux que pas des revues de toutes sortes ce qu'étaient nos ancêtres de la pierre taillée, j'ai choisi, sur le conseil de l'Ecole normale, « Voyage au pays de la pierre ancienne » qui m'a paru approcher le plus la vérité scientifique et historique. L'auteur, avant d'écrire son roman, s'est penché sur les travaux archéologiques, géologiques, historiques de la préhistoire. Nous allions donc lire un texte d'une réelle valeur scientifique, récréatif aussi, et les enfants se sont vivement intéressés à cette époque lointaine sur laquelle les documents sont très rares.

Avant de lire avec une classe « Voyage au pays de la pierre ancienne », il faut avoir initié les enfants à la préhistoire. Nous l'avions fait avec mes élèves, c'est la raison pour laquelle ils n'ont pas été trop surpris par l'atmosphère et le vocabulaire très spécial utilisé dans cet ouvrage.

Nous lisions en classe et à la maison. Ces lectures

étaient entrecoupées d'explications et illustrées de documents.

Dans la plupart des textes qu'on leur soumet, les élèves ne comprennent pas un certain nombre de mots et j'en ai profité pour établir un vocabulaire de mots difficiles à orthographier ou non compris. Ce vocabulaire de quelque 500 mots est complété pour chaque vocable par une définition simplifiée, tirée du dictionnaire.

Donc ce livre nous aura permis de compléter notre cours d'histoire, la leçon de français et d'élocution, et d'acquérir un vocabulaire riche et étendu.

Je pense qu'il est indispensable de faire lire nos enfants et cela aussi bien pour les progrès qu'ils accomplissent en français, pour leur culture et pour leur plaisir qui est plus réel quand c'est une lecture complète, vivante, que lorsqu'elle est tirée d'un manuel scolaire qui ne donne que des extraits.

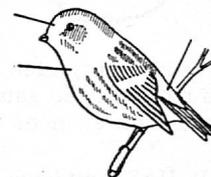
L'expérience faite dans ma classe est concluante et je ne peux qu'encourager mes collègues à en faire autant.

D'autre part, l'on a procédé à un enregistrement dans ma classe qui a démontré combien mes élèves avaient suivi, apprécié et compris ce bon roman d'un auteur compétent et vivant.

F. Maire

(instituteur, Couvet, NE)

N'oubliez pas les
petits oiseaux



Mathématique actuelle 22

Quelques propriétés des applications

22.1 En voici deux, dont nous donnons un exemple :

1) l'image, par une application f , de la réunion de deux sous-ensembles est la réunion des images ;

2) l'image, par une application f , de l'intersection de deux sous-ensembles est partie de l'intersection des images.

Pour cela, considérons l'ensemble C des élèves de ma classe (tous des garçons nés en Suisse). Prenons deux sous-ensembles : celui, L , des porteurs de lunettes, et celui, F , des élèves qui font partie des fifres et tambours du collège.

Appliquons l'ensemble C vers l'ensemble V des localités de la Suisse, par la fonction f : x est né à y , où x est un élève de ma classe et y une localité de la Suisse.

Précisons que les élèves porteurs de lunettes sont nés à Neuchâtel, Orbe, Zurich, Coire, Lausanne, Vaulion, Berne, Genève.

Désignons cet ensemble de localités par L_1 .

D'autre part, ceux qui font partie des fifres et tambours sont nés à Aigle, Coire, Fribourg, Genève, Morges, Payerne, Lausanne, cet ensemble de localités étant désigné par F_1 .

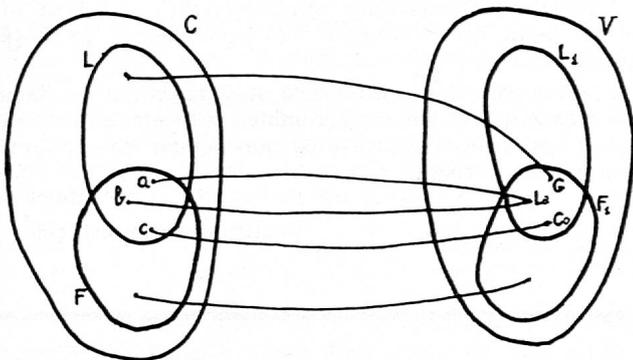
Or, trois élèves a, b, c , portent des lunettes et font partie des fifres et tambours.

I) Une première remarque nous conduit à la première propriété qui est relative à la réunion.

Si l'on opère la réunion $L \cup F$ et que l'on détermine l'image de cette réunion par l'application f , on obtient $\{\text{Neuchâtel, Orbe, Zurich, Coire, Berne, Lausanne, Vaulion, Genève, Aigle, Fribourg, Morges, Payerne}\} = L_1 \cup F_1$.

On constate donc que :

L'image de la réunion est la réunion des images.



(Veuillez rajouter dans le schéma ci-dessus une flèche montrant de gauche à droite sur chacun des lignes allant d'un élément de C avec un élément de V .)

II) Une deuxième remarque conduit à la deuxième propriété, qui concerne l'intersection.

On peut en effet affirmer d'autre part que l'élève a , faisant partie à la fois de L et de F , doit être né dans une localité appartenant à la fois à L_1 et à F_1 , c'est-à-dire à

$$L_1 \cap F_1 = \{\text{Genève, Coire, Lausanne}\}$$

Cette remarque s'applique également à b et à c .

Mais il s'avère que a et b sont nés à Lausanne, et c à Coire.

On s'aperçoit alors que l'image de l'intersection $L \cap F = \{a, b, c\}$ par l'application f est $\{\text{Lausanne, Coire}\}$, c'est-à-dire qu'elle est différente de l'intersection $L_1 \cap F_1$ des images. La première intersection est d'ailleurs une partie de la seconde.

Résumons :

L'image de l'intersection est partie de l'intersection des images.

22.2. * Exercice (concernant une troisième propriété des applications).

Choisir un troisième sous-ensemble E de la classe d'élèves évoquée ci-dessus, inclus dans L (par exemple les porteurs de lunettes possesseurs d'un cyclo-moteur) et montrer que $E \subset L$ entraîne $f(E) \subset f(L)$.

22.3 COMPOSITIONS D'APPLICATIONS

L'expression **composition** d'opérations a été utilisée pour la première fois dans math. act. 4. On peut également composer des relations, comme nous allons le voir.

Désignons par E un ensemble d'enfants, F un ensemble d'hommes parmi lesquels se trouvent les pères de certains de ces enfants, G un autre ensemble d'hommes parmi lesquels se trouvent les frères de certains des hommes de l'ensemble F , et posons :

relation f de E vers F : x a pour père y (fonction),

relation g de F vers G : y a pour frère z (qui n'est pas une fonction).

Composer ces deux relations, c'est définir la relation « x a pour oncle z » de l'ensemble E vers l'ensemble G .

Autrement dit, soit x un élément de E pour lequel la fonction f est définie : le père y de cet enfant x existe donc dans F et sera noté $y = f(x)$.

Si y a un frère dans G , ce dernier sera noté

$$z = g(y) = g(f(x)) \quad (I)$$

On fait ainsi apparaître une correspondance entre x et z qu'on peut noter $z = h(x)$.

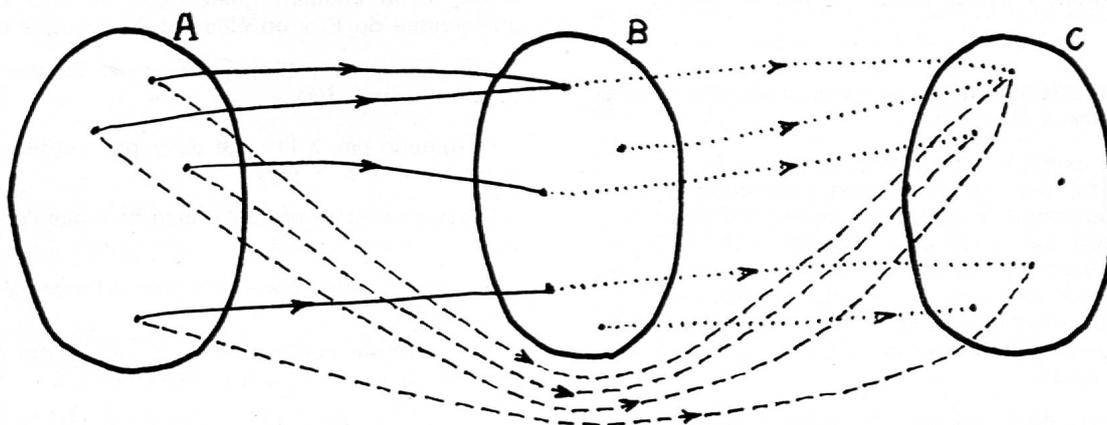
Il est tout naturel d'appeler h la **composée** de f et de g , et de noter $h = g * f$ en souvenir de l'expression (I) ci-dessus. Dans notre exemple, h désigne la correspondance : x a pour oncle z .

Reprenons maintenant des correspondances qui soient des applications.

Choisissons trois ensembles A, B, C , et faisons intervenir les applications

$$\begin{aligned} f &: A \longrightarrow B \\ g &: B \dashrightarrow C \end{aligned}$$

qui donnent naissance au graphe de la page suivante :



Une seule flèche (continue) part de chacun des éléments de A (aucun n'est oublié) et arrive sur un élément de B. (Un élément de B peut être l'aboutissement soit d'aucune, soit d'une, soit de plusieurs flèches continues.)

A son tour, chacun des éléments de B, et en particulier tous ceux qui sont l'extrémité d'une ou de plusieurs flèches provenant de A, est le point de départ d'une seule flèche (pointillée) aboutissant en C. Cela montre qu'il y a toujours possibilité (en adoptant le sens indiqué par les flèches, et ces dernières pour parcours) de se rendre d'un élément de A choisi à l'avance à un élément de C (qui, lui, ne peut être choisi à l'avance...) et ceci d'une seule manière.

C'est bien là la caractéristique d'une application de A vers C, figurée par les flèches en trait discontinu.

Donc : la composée des applications $f : A \longrightarrow B$ et $g : B \dashrightarrow C$ est l'application notée

$$g \circ f : A \dashrightarrow C$$

Si le lecteur éprouve quelques difficultés à cette seconde partie du 22.3., qu'il transpose ces considérations dans le domaine plus accessible de la vie courante en posant :

- A = un ensemble d'enfants ;
 - B = un ensemble d'hommes parmi lesquels se trouve le père de chacun des enfants de A ;
 - C = un ensemble de femmes parmi lesquelles se trouve la mère de chacun des hommes de B.
- f est la fonction : a pour père.
g est la fonction : a pour mère.

On s'apercevra aisément que l'application composée $g \circ f : A \dashrightarrow C$ se traduit par l'application « a pour grand-mère paternelle ». (Exemple tiré de Papy, math. moderne, vol. 1.)

22.4 NON-COMMUTATIVITÉ DES COMPOSITIONS D'APPLICATIONS

Composer deux applications est une opération. Il est naturel de se demander si une telle opération est **commutative**.

(La commutativité a été rencontrée dans math. act. 4 et 13.7.)

Reprenant 22.3., montrons d'abord que, l'application $g \circ f$ étant définie, la relation $f \circ g$ n'a pas de sens.

Remarquons qu'une application est définie par l'ensemble départ, l'ensemble arrivée, et la règle permettant de trouver l'image de chaque élément de l'ensemble départ.

Dans l'exemple donné à la fin de 22.3., la relation $f \circ g$ signifierait : appliquer l'ensemble A vers l'ensemble B par la relation g, puis appliquer l'ensemble B vers l'ensemble C par la relation f, soit appliquer l'ensemble d'enfants A vers l'ensemble d'hommes B par la relation « a pour mère » !... puis l'ensemble d'hommes B vers l'ensemble de femmes C par la relation « a pour père » !... Cela n'a évidemment pas de sens.

Cependant, si les trois ensembles sont égaux (c'est-à-dire formés des mêmes éléments) $A = B = C$, et que les fonctions $f : A \longrightarrow B$ et $g : B \longrightarrow C$ soient définies, il n'est pas absurde de considérer les fonctions $g : A \longrightarrow B$ et $f : B \longrightarrow C$, et la relation composée $f \circ g$ aura un sens.

Ex. 1) En effet, si l'ensemble $A = B = C$ réunit des enfants, leurs parents et leurs grands-parents, la composée $f \circ g$ se traduira par la relation « a pour grand-père maternel » et la composée $g \circ f$ par « a pour grand-mère paternelle ». (Ex. tiré de Papy, ouvr. déjà cité.)

Ex. 2) Prenons un autre exemple et donnons-nous trois ensembles : $A = \{x ; x \text{ est entier}\}$, $B = \{y ; y \text{ est entier}\}$, $C = \{z ; z \text{ est entier}\}$ qui sont en fait un seul et même ensemble. Soient d'autre part :

L'application f de A vers B :
 $f : x \longrightarrow y = x^2$ (ou : x a pour carré y)

l'application g de B vers C :
 $g : y \longrightarrow z = 3y + 1$ (ou : y a pour image son triple augmenté de un).

1) Composons d'abord f avec g.
Nous obtenons l'application composée (de A vers C) :

$$g \circ f : x \longrightarrow z = 3x^2 + 1$$

2) Composons maintenant g avec f.

L'application g de A vers B est :

$$g : x \longrightarrow y = 3x + 1$$

l'application f de B vers C est :

$$f : y \longrightarrow z = y^2$$

Nous obtenons $f * g$ de A vers C, qui est alors :

$$f * g : x \longrightarrow z = (3x + 1)^2$$

Chacune des composées a un sens, mais elles ne sont pas les mêmes.

22.5. Autre exemple : en géométrie plane, la symétrie axiale (qui est une transformation ponctuelle, c'est-à-dire qu'à tout point du plan correspond un point bien déterminé) est une application du plan sur lui-même. Il est intéressant de composer deux symétries d'axes distincts. Si ces derniers ne sont pas perpendiculaires, on pourra constater que la composée de ces applications est une nouvelle application qui dépend de l'ordre dans lequel on a opéré.

On conclura de ce qui précède qu'en général la composition d'applications n'est pas commutative.

22.6. ASSOCIATIVITÉ DE LA COMPOSITION DES APPLICATIONS

On a parlé d'associativité d'opérations dans math. act. 3 puis dans (13.8). On peut également étudier l'associativité de la composition des applications, en considérant trois applications ; par conséquent quatre ensembles sont à envisager.

Soient donc 4 ensembles E, F, G, H et trois applications :

$$f : E \longrightarrow F, \quad g : F \longrightarrow G, \quad h : G \longrightarrow H$$

que nous représenterons par un graphe, avec les flèches conventionnelles suivantes :

$$f \longrightarrow g \longrightarrow h \dashrightarrow$$

1er projet : on compose d'abord les applications f et g, on obtient l'application $g * f$.

Ensuite on compose cette dernière avec l'application h. On obtient ainsi une application notée

$$h * (g * f).$$

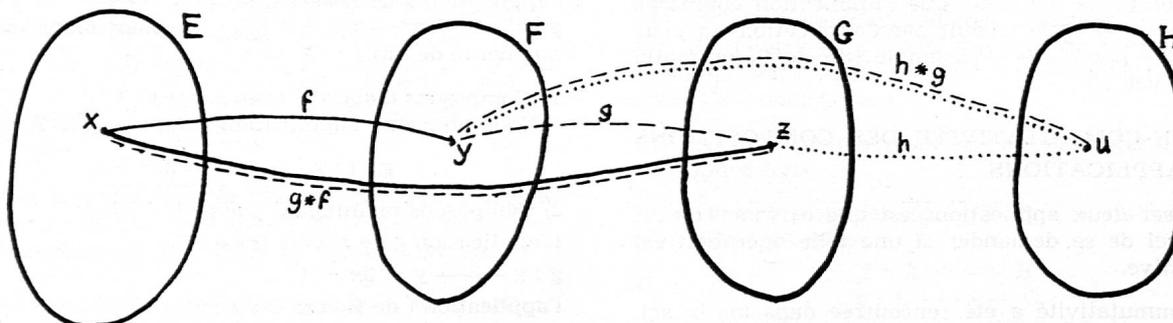
2e projet : on compose d'abord les applications g et h, obtenant ainsi l'application $h * g$.

Ensuite on compose f avec cette dernière. On obtient alors une application notée

$$(h * g) * f$$

Si les applications $h * (g * f)$ et $(h * g) * f$ sont identiques, la composition des applications est dite **associative** et la composée se note $h * g * f$.

Voici le graphe illustrant ces applications et leurs composées (il est conseillé au lecteur de refaire le dessin en utilisant les crayons de couleurs !) :



(Ici également il faut rajouter les flèches.)

Soit x un élément quelconque de E, y un élément quelconque de F, z un élément quelconque de G.

Désignons par y l'image de x par l'application f
 $f : x \longrightarrow y = f(x)$

Désignons par z l'image de y par l'application g
 $g : y \longrightarrow z = g(y)$

Désignons enfin par u l'image de z par l'application h
 $h : z \dashrightarrow u = h(z)$

Quelle est, maintenant, l'image de x par l'application $h * (g * f)$?

$g * f$ est une application de E vers G qui fait correspondre z à x ; et h fait correspondre u à z

$$x \xrightarrow{\text{par } g * f} z \xrightarrow{\text{par } h} u$$

Donc l'image de x par $h * (g * f)$ est u.

Quelle est alors l'image de x par l'application $(h * g) * f$?

f est une application de E vers F qui fait correspondre y à x ; et $h * g$ est une application de F vers H qui fait correspondre y à u.

$$x \xrightarrow{\text{par } f} y \xrightarrow{\text{par } h * g} u$$

Donc l'image de x par $(h * g) * f$ est u.

On pourrait répéter ce qui précède pour chacun des éléments de E, ce qui établit que :

$$h * (g * f) = (h * g) * f$$

Donc, la composition des applications est associative.

22.7. Exemple

Soient $E = F = G = H =$ ensemble des nombres rationnels non nuls (c'est-à-dire pouvant se mettre sous la forme $\frac{p}{q}$ où p et q sont des entiers non nuls).

Considérons les applications :

f de E vers F ; $f : x \longrightarrow y = x^2$
 (ou x a pour carré y)

g de F vers G ; $g : y \longrightarrow z = 3y + 7$
 (ou y a pour image son triple plus 7)

h de G vers H ; $h : z \longrightarrow u = 2z - 3$
 (ou z a pour image son double moins 3)

L'application $h * g$ de F vers H est :

$$h * g : y \longrightarrow u = 2(3y + 7) - 3$$

L'application f de E vers F est

$$f : x \longrightarrow y = x^2$$

L'application $(h * g) * f$ de E vers H est :

$(h * g) * f :$

$$x \longrightarrow u = 2(3x^2 + 7) - 3 = 6x^2 + 11$$

L'application $g * f$ de E vers G est :

$$g * f : x \longrightarrow z = 3x^2 + 7$$

L'application h de G vers H est

$$h : z \longrightarrow u = 2z - 3$$

L'application $h * (g * f)$ de E vers H est :

$h * (g * f) :$

$$x \longrightarrow u = 2(3x^2 + 7) - 3 = 6x^2 + 11$$

22.8.* Exercice.

Considérons les ensembles suivants :

E est un ensemble d'enfants. x est un enfant faisant partie de cet ensemble.

F est un ensemble d'hommes, réunissant au moins tous les pères des enfants de l'ensemble A . y est un homme faisant partie de cet ensemble.

G est un ensemble de femmes, groupant au moins toutes les mères des hommes de l'ensemble F . z est une femme appartenant à cet ensemble.

H est un autre ensemble d'hommes, groupant au moins tous les époux des femmes de l'ensemble G . u est un homme de cet ensemble.

$$f : E \longrightarrow F, \quad g : F \longrightarrow G, \quad h : G \longrightarrow H$$

Les fonctions étant:

$$f : x \text{ a pour père } y ;$$

$$g : y \text{ a pour mère } z ;$$

$$h : z \text{ a pour époux } u.$$

Indiquer la signification des composées des applications : 1) $g * f$ 2) $h * g$ 3) $h * (g * f)$ 4) $(h * g) * f$

Question supplémentaire : est-il encore question d'application si l'on transpose cet exemple dans un pays où règne la polygamie, ou la polyandrie ?

J.-P. Isler.

La lecture fouillée du mois...

C'est joliment joli, un bain tout préparé dans une belle baignoire blanche ! L'eau monte là-dedans et paraît verte, d'un vert léger comme une feuille de bouleau au premier printemps... Ce serait charmant de s'asseoir sur le rebord de grès émaillé, et d'attraper au vol, d'une patte en cuillère, ces gouttes qui dégringolent du robinet dans la baignoire et qui ont l'air de ricocher...

Plouf !

Je n'étais pas dans la chambre de bain. Mais, en entendant ce plouf-là, je compris tout de suite le cas... L'eau du bain n'était ni chaude, ni froide... Le chat — comme ça — n'eut donc ni chaud ni froid. Il eut peur tout court. Et n'ayant rien d'autre à faire qu'à avoir peur, il eut peur tout son saoul...

Par chance, un miracle survint. Comme les quatre pattes recroquevillées se convulsaient et battaient... L'eau fouettée réagit et le chat — comme ça — nagea.

— Ouf ! se dit-il, voilà qui va beaucoup mieux... je me suis cru noyé.

Il nageait de plus belle, longeant patte à patte le bord d'émail vertical et lisse... C'était partout la même falaise de grès, glissante comme glace... Point d'issue. La baignoire était une prison... Le cœur du chat — comme ça — défaillit. Il se prit, sous le robinet à gouttelettes, à miauler sans nager plus avant...

Claude Farrère.

« Bêtes et gens qui s'aimèrent. »

1. Qui parle, dans ce premier alinéa ? Un mot nous apporte la réponse, lequel ?
2. Qu'est-ce qui peut bien tenter un chat dans une baignoire qui s'emplit ?
3. Comment l'auteur se rend-il compte que le chat est tombé dans l'eau ?

4. Qu'aurait-il fallu, selon l'auteur, pour que Minet ait moins peur ?
5. Le chaton savait-il nager avant l'accident ? Pourquoi ?
6. Par quels verbes l'auteur MONTRE-t-il la peur du chat ?
7. Le chat a-t-il raison de se dire : « Ouf ! voilà qui va mieux... je me suis cru noyé ? »
8. Pourquoi est-il juste de comparer les parois de la baignoire à des falaises ?
9. Quel est le dernier moyen employé par Minet pour tâcher de se sauver ?
10. Quelle expression nous montre que le chat a perdu courage ?
11. Comment penses-tu que l'histoire s'est terminée ?

Vocabulaire

L'eau n'était *ni chaude ni froide* ; elle était donc ...

Un vert *léger* ; le contraire serait un vert ...

Les gouttes *ricochent* ; elles ...

Point d'*issue* ; point de ...

Son cœur *défaillit* ; il ...

Qu'est-ce qu'une *falaise* ?

Une *famille de mots* qui rafraîchit : celle de GOUTTE.

Mon parapluie s' ... dans l'évier. Une petite goutte est une ... Le ferblantier est venu réparer la ... du toit. L'eau des ... a peu à peu souillé notre beau lac. Dans ce souterrain, on n'y voyait ... Nous avons lavé la vaisselle, nous la rinçons et la posons dans l' ... Son travail achevé, l' ... enlève ses longues bottes caoutchoutées et gravit la petite échelle de fer qui

mène à l'air libre. Du robinet mal fermé, l'eau tombe ... à ...

Ne confonds pas dégoûter et ..., dégoûtant et ...!

Rions un brin !

Une *patte* en cuillère, une ... en tire-bouchon, un ... en trompette, un ... en galoche, des ... en feuilles de chou, une ... en broussaille, des ... en croc, une ... en pain de sucre, des ... en brosse, des ... en circonflexes, un ... en pied de marmite, une ... en cœur, des ... en amandes.

Des goûts et des couleurs !

Un vert LÉGER comme une feuille de bouleau au printemps... Cherchons d'autres qualificatifs de cette couleur :

Un vert foncé — un vert glauque — un vert lumineux — un vert (5).

Imitons Farrère et *cherchons des qualificatifs* qui expriment des sensations *tactiles, auditives, voire gustatives* !

Un vert léger — criard — tendre — froid — frais — soyeux — acide — plat — agressif — pointu — délicat — éclatant ...

Classons-les par sensations.

Lesquels expriment une nuance péjorative ?

Construction de phrases

1. Tombé dans la baignoire, il eut peur *tout son saoul*.
..., il mangea tout son saoul.

..., il dormit ...

Même chose avec : boire — rire — respirer — chanter.

2. *Plouf!* il tomba dans la baignoire. *Zut!* la porte ...
Ouf! ... *Chic!* ... *Sapristi!* ... *Peuh!* ... *Hélas!* ...
Aïe! ...

3. Ses pattes *recroquevillées* se convulsaient.
Ses doigts *recroquevillés* ... (verbe + complément).
Les feuilles mortes *recroquevillées* ... (verbe + complément).
Son corps *recroquevillé* ... (verbe + complément).

4. Sous le robinet, *il se prit* à miauler.
Sous les reproches, il se prit à ... Sous l'averse imprévue, il se ...
Sous le coup de l'émotion, il ...
..., il se prit à chanceler. ..., il se prit à danser.

Même chose avec : rougir — pleurer — rire — courir — bâiller — réfléchir.

5. *Par chance*, un miracle survint : il se mit à nager.
Par chance, une voiture passa : il ...
..., la corde résista : je ...
..., c'était dimanche : nous ...
..., mon pantalon ... : ...
..., de la neige ... : ...
6. *C'était partout la même* falaise de grès, glissante comme glace.
C'était partout la même lumière, aveuglante comme ...
... la même chanson, triste comme ...
... réponse, brève comme ...
... parasols, bigarrés comme ...
... tintamarre, ... comme ...
... odeur, ... comme ...
... maisons, laides ...
... chaleur, ...
... sourire, ...
7. Imiter le 1er alinéa en décrivant une tentative à laquelle on aurait succombé ...
C'est joliment tentant un cerisier tout chargé. *Crac!*
... un bout de ruisseau ombragé *Plouf!*
... un pré frais fauché *Bzzz!*
... un étang gelé *Crac!*
... une bombe glacée toute décorée . . *V'lan!*

Pour le maître

Essais libres. Minet est tombé dans la fontaine.

Le premier bain de Nanou, jeune caniche.

Hanneton en péril !

A la pêche aux têtards.

Comment j'appris à nager..

Baignade imprévue.

Il est tiré du texte et des exercices une feuille à l'usage direct de l'élève, que l'on peut obtenir chez Charles Cornuz, instituteur, 1075 Le Chalet-à-Gobet s/Lausanne Son prix est, cette fois, de 10 c. car une impression recto-verso est nécessaire vu l'abondance des exercices proposés.

bibliographie

L'ÉCOLIER GAUCHER, par Pierre Klingebiel, psychologue. Les Éditions sociales françaises, Paris, 180 p.

Il faut être soi-même gaucher pour savoir à quel point le monde est fait pour les droitiers. Il n'est donc pas étonnant que le premier réflexe des parents en présence d'un enfant gaucher soit de lui imposer l'écriture à droite. Nous savons à quels troubles cette attitude peut conduire le petit enfant.

Dans une première partie, l'auteur nous livre quelques-unes de ses observations positives sur les gauchers : moyens de détection, pourcentage de gauchers dans la population. Il étudie également les difficultés que rencontrent les gauchers contrariés, ainsi que les effets de la gaucherie sur le raisonnement, l'apprentissage et le comportement.

Le second chapitre est réservé à la description d'exams collectifs et individuels des écoliers gauchers selon les âges.

La partie pédagogique n'occupe que le quart de l'ouvrage. C'est insuffisant pour un livre qui se voulait destiné aux parents et aux maîtres. L'auteur y insiste sur la nécessité de créer autour de l'enfant une ambiance de sécurité. Dans ce climat favorable, l'éducateur pourra se livrer à de nombreux exercices de ratapage. Soulignons encore le rôle important que joue l'éducation physique dans la rééducation des gauchers.

En résumé, cet ouvrage très complet s'adresse avant tout aux psychologues scolaires et à tous ceux qui désirent une information d'ensemble sur le problème de la gaucherie.

F. B.



Paradis romand des skieurs...

Les Paccots sur Châtel-St-Denis

Pistes pour tous degrés : A, B, Pralet et Borbuintze — 3 monte-pentes fonctionnent en permanence. Plus d'attente au départ : rendement horaire 2100 skieurs — Ecole suisse de ski — Patinoires — Route ouverte Place de stationnement.

Papeterie St-Laurent

Charles Krieger

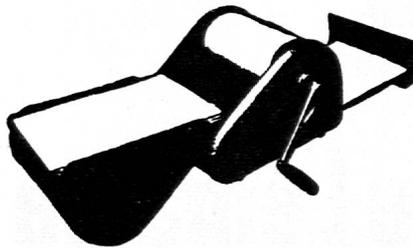
Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02

Pour FRIBOURG/NEUCHÂTEL/JURA BERNOIS :

W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle

**Voyages organisés à l'intention des membres du Corps enseignant,
famille et amis inclus**

Egypte

2 groupes : I du 5 au 19 avril 1965 — II du 12 au 25 avril 1965.

Cointrin - Le Caire et retour : vol en Comet.

Le Caire : Musée égyptien, la citadelle, mosquées et bazars, Memphis, Sakkara, Pyramides. — Ismaïlia - Suez - Mer Rouge par la Route du désert. — Louxor, Karnak, Vallée des rois, Thèbes. — Assouan (par Edfou et Kom Ombo), barrage, excursion en barque sur le Nil : îles Eléphantine et Botanique.

Excursions facultatives : Abou Simbel ; Alexandrie et El Alamein (3 jours). Oasis de Faiyum (1 jour).

Prix I : Groupe du 5 au 19 avril : 1550 francs (1480 francs pour les membres de l'Association : « Voyages d'étude du Corps enseignant romand »). Encore **4 places disponibles**.

Prix II : Groupe du 12 au 25 avril : 1530 francs (respectivement 1460 francs pour les membres).

Dernier délai d'inscription : 15 février.

En principe, seuls les membres inscrits à l'association lors de la publication d'un voyage, bénéficient d'une réduction ; exceptionnellement, les nouveaux membres dont l'entrée sera enregistrée jusqu'au 28 février 1965 profiteront de ces avantages pour la tournée Egypte.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Voyages Mme A. Borel, Charmilles 9, téléphone (021) 25 96 07, 1008 Prilly/Lausanne.

Roger Gfeller, Batelière 12, téléphone (021) 26 53 38, 1000 Lausanne.

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

Exposition Moyens audio-visuels

Corgémont : Ecole secondaire
mercredi, 20 janvier 1965

Courtelary : Ecole secondaire
jeudi, 21 janvier 1965

St-Imier : Ancien collège secondaire
vendredi, 22 janvier 1965

Ouverture : de 13 heures à 19 heures

Projection - Diapositives - Cinéma 16 mm

Enregistreurs - Disques

Laboratoire de langues **REVOX**

Organisation :

Films-Fixes SA Fribourg

Tél. (037) 2 59 72

INSTITUTEURS(-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL  **CANADA**

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1965.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Etre de religion protestante, réformée, ou israélite
- 2) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 3) Etre âgé de 25 à 40 ans
- 4) Avoir une formation pédagogique
- 5) Avoir au moins 3 ans d'expérience dans l'enseignement

Des traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4900 et le maximum de \$10,000.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février 1965 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement afin de soumettre leur candidature sont priés d'écrire immédiatement:

PAR AVION au:

Directeur du Service du Personnel,
Protestant School Board of Greater
Montreal, 6000 avenue Fielding,
Montréal 29, Québec, CANADA.



Hôtel Corbetta Les Paccots

Cuisine soignée — Chambres confort —
Dortoirs 50 places — Arrangement pour
écoles — Grandes salles.

R. Zamofing-Boi propr. Tél. (021) 56 71 20

